

Créateurs de *liens utiles*



GESTION ET CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DES RISQUES DU GROUPE BRED

Pilier III 2024
Actualisation au 30/06/2025

- 1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITE
- 2.1 TYPOLOGIE DES RISQUES
- 2.2 FACTEURS DE RISQUE DU GROUPE BPCE
- 3. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES
- 4. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE
- 5. RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE MARCHE
- 6. RISQUES STRUCTURELS DE BILAN
- 7. RISQUES OPERATIONNELS
- 8. RISQUES DE NON-CONFORMITE
- 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES
- 10. RISQUES DE SECURITE ET RESILIENCE OPERATIONNELLE
- 11. RISQUES EMERGENTS
- 12. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE
- 13. RISQUES DE MODELES

1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITE

Cf. [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) – Section 1. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES ET DE LA CONFORMITE

2. TYPOLOGIE DES RISQUES - FACTEURS DE RISQUE DU GROUPE BPCE

Cf. [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) – Section 2.1 TYPOLOGIE DES RISQUES

Cf. [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) – Section 2.2 FACTEURS DE RISQUE DU GROUPE BPCE

3. GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FOND PROPRES

Cadre réglementaire

La surveillance réglementaire des fonds propres des établissements de crédit s'appuie sur les règles définies par le comité de Bâle.

Ces règles ont été renforcées à la suite de la mise en œuvre de Bâle III, avec un rehaussement du niveau des fonds propres réglementaires requis et l'introduction de nouvelles catégories de risques.

Les recommandations Bâle III ont été reprises dans la directive européenne 2013/36/EU (Capital Requirements directive - CRD IV) et le règlement no 575/2013 (Capital Requirements Regulation – CRR) du Parlement européen et du Conseil amendé par le règlement (UE) 2019/876 (le « CRR2 »). Tous les établissements de crédit de l'Union européenne sont soumis au respect des exigences prudentielles définies dans ces textes, depuis le 1er janvier 2014. Ces dispositions ont été complétées par le Règlement (UE) 2024/1623 (CRR3), dont certaines dispositions font l'objet d'un calendrier d'application progressif.

Les établissements de crédit assujettis sont ainsi tenus de respecter en permanence :

- un ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou Common Equity Tier 1 (ratio de CET1) ;
- un ratio de fonds propres de catégorie 1 (ratio de Tier 1), correspondant au CET1 complété des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) ;
- un ratio de fonds propres globaux (ratio de solvabilité global), correspondant au Tier 1 complété des fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) ;
- auxquels viennent s'ajouter, à compter du 1er janvier 2016, les coussins de capital qui pourront être mobilisés pour absorber les pertes en cas de tensions.

Ces coussins comprennent :

- un coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 qui vise à absorber les pertes dans une situation d'intense stress économique,
- un coussin contra cyclique qui vise à lutter contre une croissance excessive du crédit. Cette surcharge en fonds propres de base de catégorie 1 a vocation à s'ajuster dans le temps afin d'augmenter les exigences en fonds propres en période d'accélération du crédit au-delà de sa tendance et les desserrer dans les phases de ralentissement,
- un coussin pour le risque systémique à la main de chaque État membre, qui vise à prévenir et atténuer les risques systémiques qui ne sont pas couverts par le règlement (faible pour le Groupe BPCE eu égard aux pays d'implantation du Groupe),
- les différents coussins pour les établissements d'importance systémique qui visent à réduire le risque de faillite des grands établissements. Ils sont spécifiques à l'établissement. Le Groupe BPCE figure sur la

liste des autres établissements d'importance systémique (A-EIS) et fait partie des établissements d'importance systémique mondiale (EISm). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et le coussin le plus élevé s'applique donc.

Les ratios sont égaux au rapport entre les fonds propres et la somme :

- du montant des expositions pondérées au titre du risque de crédit et de dilution ;
- des exigences en fonds propres au titre de la surveillance prudentielle des risques de marché et du risque opérationnel multipliées par 12,5.

En juin 2025, le Groupe BRED est tenu de respecter un ratio minimum de fonds propres de base de catégorie 1 de 4,5 % au titre du Pilier I, un ratio minimum de fonds propres de catégorie 1 de 6 % et enfin, un ratio minimum de fonds propres globaux de 8 %.

En complément des exigences minimales de fonds propres au titre du Pilier I, le Groupe BRED est soumis à des obligations de fonds propres de base de catégorie 1 supplémentaires :

- le coussin de conservation de fonds propres de base de catégorie 1 est désormais égal à 2,5 % du montant total des expositions au risque ;
- le coussin contra cyclique est égal à une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD) des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du groupe. Le coussin contra cyclique maximum applicable au Groupe BRED à partir du 1er janvier 2019 est de 2,5 %. Le taux d'exigence du coussin contra-cyclique est calculé chaque trimestre. Le taux de coussin contra-cyclique de la France, fixé par le Haut Conseil de la Stabilité Financière (HCSF), est de 1% depuis le 02 janvier 2024. La majorité des expositions du Groupe BRED étant localisée en France à hauteur de 77%, le taux de coussin contra-cyclique du Groupe BRED est de 0,83% au 30 juin 2025.

Dans ce cadre, les établissements de crédit doivent respecter les exigences prudentielles qui s'appuient sur trois piliers qui forment un tout indissociable :

Pilier I

Le Pilier I définit les exigences minimales de fonds propres. Il vise à assurer une couverture minimale, par des fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel. Pour calculer l'exigence en fonds propres, l'établissement financier a la possibilité d'effectuer cette mesure par des méthodes standardisées ou avancées.

RAPPEL DES EXIGENCES AU TITRE DU PILIER I POUR LE GROUPE BRED au 30/06/2025

	12.2024	06.2025
Exigences réglementaires minimales		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Total fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres prudentiels (T1 + T2)	8,0%	8,0%
Exigences complémentaires		
Coussin de conservation	2,5%	2,5%
Coussin contra-cyclique maximum ⁽¹⁾	2,5%	2,5%
Exigences globales maximales pour le Groupe BRED		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9,5%	9,5%
Total fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1 + AT1)	11,0%	11,0%
Fonds propres prudentiels (T1 + T2)	13,0%	13,0%

⁽¹⁾ Le taux d'exigence du coussin contra-cyclique est calculé chaque trimestre		
---	--	--

	2023	2024
Exigences réglementaires minimales		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	4,5%	4,5%
Total fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1 + AT1)	6,0%	6,0%
Fonds propres prudentiels (T1 + T2)	8,0%	8,0%
Exigences complémentaires		
Coussin de conservation	2,5%	2,5%
Coussin contra-cyclique maximum ⁽¹⁾	2,5%	2,5%
Exigences globales maximales pour le Groupe BRED		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	9,5%	9,5%
Total fonds propres de catégorie 1 (T1=CET1 + AT1)	11,0%	11,0%
Fonds propres prudentiels (T1 + T2)	13,0%	13,0%
⁽¹⁾ Le taux d'exigence du coussin contra-cyclique est calculé chaque trimestre		

Pilier II

Il régit un processus de surveillance prudentielle qui complète et renforce le Pilier I.

Il comporte :

- l'analyse par la banque de l'ensemble de ses risques y compris ceux déjà couverts par le Pilier I ;
- l'estimation par la banque de ses besoins de fonds propres pour couvrir ses risques ;
- la confrontation par le superviseur bancaire de sa propre analyse du profil de risque de la banque avec celle conduite par cette dernière, en vue d'adapter, le cas échéant, son action prudentielle par des fonds propres supérieurs aux exigences minimales ou toute autre technique appropriée.

Le Groupe BRED n'est pas soumis au taux Pilier II réglementaire (P2R). Son ratio global réglementaire est donc de 8,00 %, auquel s'ajoute le coussin de conservation du capital de 2,50 % et un coussin contracyclique de 0,83% qui reste bas eu égard aux pays d'implantation du groupe.

Pilier III

Le Pilier III a pour objectif d'instaurer une discipline de marché par un ensemble d'obligations déclaratives. Ces obligations, aussi bien qualitatives que quantitatives, permettent une amélioration de la transparence financière dans l'évaluation des expositions aux risques, les procédures d'évaluation des risques et l'adéquation des fonds propres.

Champ d'application

Périmètre prudentiel

Le Groupe BRED est soumis à une obligation de reporting réglementaire consolidé auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), l'autorité de supervision des banques de la zone euro. À cet effet, le Pilier III est établi sur base consolidée.

Le périmètre de consolidation prudentiel est établi sur la base du périmètre de consolidation statutaire.

La principale différence entre ces deux périmètres porte sur la méthode de consolidation des sociétés d'assurance qui sont consolidées par mise en équivalence dans le périmètre prudentiel, quelle que soit la méthode de consolidation statutaire.

Les sociétés d'assurance mises en équivalence dans le cadre du périmètre de consolidation prudentiel sont les suivantes :

- Prépar-Vie ;
- Prépar-IARD.

EU CC2 - PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDE AU BILAN PRUDENTIEL

Le tableau ci-dessous présente le passage du bilan comptable au bilan prudentiel du Groupe BRED au 30 juin 2025.

Bilan consolidé IFRS - Actif - 30/06/2025 en millions d'euros	Périmètre statutaire BRED	Retraitements prudentiels	Périmètre prudentiel BRED	Référence au tableau CC1
Caisses, banques centrales	13 549	-	13 549	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 567	-	14 567	
- Dont instruments de dettes	4 515	-	4 515	
- Dont instruments de capitaux propres	7 177	-	7 177	
- Dont portefeuille de prêts	158	-	158	
- Dont opérations de pensions	0	-	0	
- Dont instruments financiers dérivés	2 717	-	2 717	
- Dont Dépôts de garantie versés	0	-	0	
Instruments dérivés de couverture - JV positive	205	-	205	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 367	-	25 367	
Titres de dette au coût amorti	2 859	-	2 859	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	10 697	-	10 697	
Prêts et créances sur la clientèle	45 075	-	45 075	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5	-	5	
Placements des activités d'assurance	10 114	10 114	0	
Actifs d'impôts courants	5	1	5	
Actifs d'impôts différés	191	1	190	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 550	56	1 606	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	-	0	
Participation aux bénéfices différée	0	-	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	420	584	1 005	
Immeubles de placement	2	-	2	
Immobilisations corporelles	336	13	323	
Immobilisations incorporelles	116	1	115	2
Ecart d'acquisition	34	-	34	2
TOTAL	125 095	-9 488	115 607	
Bilan consolidé IFRS - Passif - 30/06/2025 en millions d'euros	Périmètre statutaire BRED	Retraitements prudentiels	Périmètre prudentiel BRED	
Banques centrales	0	-	0	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	2 034	71	1 963	3
- Dont Titres vendus à découvert	7	-	7	
- Dont autres passifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	
- Dont Instruments financiers dérivés	1 956	1	1 956	
- Dont dépôt de garantie reçus	-	-	-	
- Dont portefeuille évalué en valeur de marché sur option	70	70	-	
Instruments dérivés de couverture - JV négative	480	-	480	
Dettes représentées par un titre	9 229	-	9 229	
Dettes envers les établissements de crédit	25 402	1	25 402	
Dettes envers la clientèle	69 551	99	69 651	

Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	
Passifs d'impôts courants	15 -	0	15	
Passifs d'impôts différés	26 -	1	26	1
Comptes de régularisation et passifs divers	1 442 -	31	1 411	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurances	9 480 -	9 480	-	
Provisions	142 -	4	138	
Dettes subordonnées	6 -	0	6	3
Capitaux propres part du groupe BRED	7 163	0	7 163	4
<i>Capital et primes liées</i>	1 969	0	1 969	
<i>Réserves consolidées</i>	5 066	0	5 066	
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat</i>	-89	0	-89	
<i>Résultat de la période</i>	216	0	216	
Participations ne donnant pas le contrôle	123	0	123	5
TOTAL	125 095	-9 488	115 607	

Bilan consolidé IFRS - Actif - 31/12/2024 en millions d'euros	Périmètre statutaire BRED	Retraitements prudentiels	Périmètre prudentiel BRED	Référence au tableau CC1
Caisses, banques centrales	11 155	-	11 155	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 980	-	14 980	
- Dont instruments de dettes	3 611	-	3 611	
- Dont instruments de capitaux propres	8 728	-	8 728	
- Dont portefeuille de prêts	146	-	146	
- Dont opérations de pensions	0	-	0	
- Dont instruments financiers dérivés	2 495	-	2 495	
- Dont Dépôts de garantie versés	0	-	0	
Instruments dérivés de couverture - JV positive	397	-	397	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	22 903	-	22 903	
Titres de dette au coût amorti	2 649	-	2 649	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 507	4	9 503	
Prêts et créances sur la clientèle	43 654	1	43 655	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5	-	5	
Placements des activités d'assurance	9 804	9 804	0	
Actifs d'impôts courants	39	2	41	
Actifs d'impôts différés	204	8	196	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 318	68	1 385	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	-	0	
Participation aux bénéfices différée	0	-	0	
Participations dans les entreprises mises en équivalence	438	584	1 021	
Immeubles de placement	2	-	2	
Immobilisations corporelles	348	13	335	
Immobilisations incorporelles	62	1	61	2
Ecart d'acquisition	58	-	58	2
TOTAL	117 523	-9 177	108 346	
Bilan consolidé IFRS - Passif - 31/12/2024 en millions d'euros	Périmètre statutaire BRED	Retraitements prudentiels	Périmètre prudentiel BRED	
Banques centrales	0	0	0	
Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	1 975	94	1 881	3
- Dont Titres vendus à découverts	96	-	96	
- Dont autres passifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	
- Dont Instruments financiers dérivés	1 785	1	1 785	
- Dont dépôt de garantie reçus	-	-	-	
- Dont portefeuille évalué en valeur de marché sur option	94	94	-	
Instruments dérivés de couverture - JV négative	342	-	342	
Dettes représentées par un titre	7 761	0	7 761	
Dettes envers les établissements de crédit	24 048	0	24 047	
Dettes envers la clientèle	65 613	91	65 704	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	
Passifs d'impôts courants	43	-	43	
Passifs d'impôts différés	10	0	10	1
Comptes de régularisation et passifs divers	1 325	3	1 327	
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-	-	
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurances	9 172	9 172	-	
Provisions	145	3	141	
Dettes subordonnées	5	0	5	3
Capitaux propres part du groupe BRED	6 981	0	6 981	4
Capital et primes liées	1 969	0	1 969	
Réserves consolidées	4 724	0	4 724	
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat	-104	0	-104	
Résultat de la période	391	0	391	
Participations ne donnant pas le contrôle	104	0	104	5
TOTAL	117 523	-9 177	108 346	

Composition des fonds propres prudentiels

Fonds propres prudentiels

Les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément au règlement no 575/2013 du Parlement européen du 26 juin 2013 relatif aux fonds propres.

Ils sont ordonnancés en trois catégories : fonds propres de base de catégorie 1, fonds propres additionnels de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2, dans lesquelles sont effectuées des déductions.

Les critères de ventilation dans les catégories sont définis par le degré décroissant de solidité et de stabilité, la durée et le degré de subordination.

BPCE01 - Fonds propres prudentiels

En millions d'euros	30/06/2025 Bâle IV	31/12/2024 Bâle III
Capital et primes liées	1 969	1 969
Réserves consolidées	5 066	4 724
Résultat	216	391
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-89	-104
Capitaux propres consolidés part du groupe	7 163	6 981
TSSDI classés en capitaux propres	0	0
Capitaux propres consolidés part du groupe hors TSSDI classés en capitaux propres	7 163	6 981
Participations ne donnant pas le contrôle	11	12
- Dont filtres prudentiels	0	0
Déductions	-222	-192
- Dont écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-52	-76
- Dont immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	-115	-61
- Dont autres déductions ⁽²⁾	-55	-55
Retraitements prudentiels	-773	-787
- Dont déficit de provisions par rapport aux pertes attendues	-1	-38
- Dont Prudent Valuation	-91	-81
- Dont Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 détenus dans des entités du secteur financier et dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissements importants	-441	-411
- Dont éléments de déduction d'AT1 excédant les fonds propres additionnels de catégorie 1 (ligne 1.2.10)	-93	-110
- Dont couverture insuffisante pour les expositions non performantes déductions - Pilier 1	-36	-30
- Dont déductions additionnelles des fonds propres de base de catégorie 1 au titre de l'article 3 de la CRR ⁽³⁾	-68	-68
- Dont Actifs du fonds de retraite défini	-4	-5
- Dont autres retraitements prudentiels	-39	-44
Fonds propres de base de catégorie 1	6 179	6 014
Fonds propres additionnels de catégorie 1	0	0
Fonds propres de catégorie 1	6 179	6 014
Fonds propres de catégorie 2	72	0
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	6 250	6 014

⁽¹⁾ Y compris ceux des actifs non courants et entités destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente

(2) Engagements de paiement irrévocables (EPI)

(3) Couverture insuffisante pour les expositions non performantes - Impact backstop Pilier 2 - déduit au niveau établissement

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2024 Bâle III	31/12/2023 Bâle III
Capital et primes liées	1 969	1 901
Réserves consolidées	4 724	4 487
Résultat	391	319
Gains et pertes comptabilisés en capitaux propres	-104	-98
Capitaux propres consolidés part du groupe	6 981	6 609
TSSDI classés en capitaux propres	0	0
Capitaux propres consolidés part du groupe hors TSSDI classés en capitaux propres	6 981	6 609
Participations ne donnant pas le contrôle	12	11
- Dont filtres prudentiels	0	0
Déductions	-137	-62
- Dont écarts d'acquisition ⁽¹⁾	-76	-18
- Dont immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	-61	-44
- Dont autres déductions	0	0
Retraitements prudentiels	-842	-945
- Dont déficit de provisions par rapport aux pertes attendues	-38	-141
- Dont Prudent Valuation	-81	-73
- Dont Instruments de fonds propres de base de catégorie 1 détenus dans des entités du secteur financier et dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissements importants	-411	-402
- Dont éléments de déduction d'AT1 excédant les fonds propres additionnels de catégorie 1 (ligne 1.2.10)	-110	-114
- Dont couverture insuffisante pour les expositions non performantes déductions - Pilier 1	-30	-19
- Dont déductions additionnelles des fonds propres de base de catégorie 1 au titre de l'article 3 de la CRR (2)	-68	-64
Dont CET1 : éléments de capital ou déductions - Autres (3)	-55	-54
Dont Actifs du fonds de retraite défini	-5	-2
- Dont autres retraitements prudentiels	-44	-76
Fonds propres de base de catégorie 1 ⁽³⁾	6 014	5 613
Fonds propres additionnels de catégorie 1	0	0
Fonds propres de catégorie 1	6 014	5 613
Fonds propres de catégorie 2	0	0
TOTAL DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	6 014	5 613
⁽¹⁾ Y compris ceux des actifs non courants et entités destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente		
⁽²⁾ Couverture insuffisante pour les expositions non performantes - Impact backstop Pilier 2 - déduit au niveau établissement		
⁽³⁾ Engagements de paiement irrévocables (EPI)		

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)

Noyau dur et déductions

Les fonds propres principaux sont composés comme suit :

- capital ;
- réserves, y compris les écarts de réévaluation, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres ;
- primes d'émission ou de fusion ;
- report à nouveau ;
- résultat net part du groupe ;
- gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres ;
- participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales bancaires ou assimilées pour la quote-part après écrêtage éligible en CET1.

Les déductions sont les suivantes :

- les actions propres détenues et évaluées à leur valeur comptable ;
- les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition ;
- les impôts différés dépendant de bénéfices futurs ;
- les filtres prudentiels résultant des articles 32, 33, 34 et 35 du règlement CRR : les gains ou pertes sur couvertures de flux de trésorerie, les gains résultant d'opérations sur actifs titrisés, le risque de crédit propre ;
- les montants négatifs résultant d'un déficit de provision par rapport aux pertes attendues, calculé sur les encours sains et les encours en défaut ;
- les participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises et à la période transitoire ;
- les corrections de valeur découlant de l'évaluation prudente des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur (prudent valuation)
- la couverture insuffisante des expositions non performantes au titre du Pilier I et du Pilier II.
- Ces déductions sont complétées par des éléments de fonds propres qui ne sont pas couverts par le CRR2.

BPCE02 - Variation des fonds propres CET1

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres CET1
31/12/2024	6 014
Emissions de parts sociales	0
Résultat net de distribution prévisionnelle	171
Autres éléments	-6
30/06/2025	6 179

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres CET1
31/12/2023	5 613
Emissions de parts sociales	68
Résultat net de distribution prévisionnelle	342
Autres éléments ⁽¹⁾	-10
31/12/2024	6 014
⁽¹⁾ Dont variations des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat non filtrés +3 millions d'euros	

BPCE03 - Détail des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

<i>en millions d'euros</i>	Intérêts minoritaires
Montant comptable (périmètre prudentiel) - 30/06/2025	123
TSSDI classés en intérêts minoritaires	
Minoritaires non éligibles	-96
Distribution prévisionnelle	
Ecrêtage sur minoritaires éligibles	-17
Autres éléments	0
Montant prudentiel - 30/06/2025	11

<i>en millions d'euros</i>	Intérêts minoritaires
Montant comptable (périmètre prudentiel) - 31/12/2024	104
TSSDI classés en intérêts minoritaires	
Minoritaires non éligibles	-76
Distribution prévisionnelle	
Ecrêtage sur minoritaires éligibles	-17
Autres éléments	1
Montant prudentiel - 31/12/2024	12

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 sont les suivants :

- les instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité suivant l'article 52 du règlement CRR ;
- les primes d'émission relatives à ces instruments.

Les déductions sont les suivantes :

- les participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises.

BPCE04 - Variation des fonds propres AT1

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres AT1
31/12/2024	0
Remboursements	0
Emissions	0
Effet change	0
Ajustements transitoires	0
30/06/2025	0

A fin juin 2025, la BRED ne dispose pas de fonds propres AT1. A noter que la souscription à l'émission d'AT1 BPCE, comptabilisée à l'actif du groupe BRED est déduite du CET1 pour un montant de 93,4 M€ net de franchise.

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres AT1
31/12/2023	0
Remboursements	0
Emissions	0
Effet change	0
Ajustements transitoires	0
31/12/2024	0

Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)

Les fonds propres de catégorie 2 sont les suivants :

- les instruments subordonnés émis respectant les critères restrictifs d'éligibilité suivant l'article 63 du règlement CRR ;
- les primes d'émission relatives aux éléments du Tier 2 ;
- le montant résultant d'un excédent de provision par rapport aux pertes attendues, calculé sur les encours sains et les encours en défaut.
- Les déductions sont les suivantes :
- les participations sur les institutions bancaires, financières et d'assurance éligibles en suivant les règles relatives à leurs franchises.

BPCE05 - Variation des fonds propres Tier 2

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres Tier 2
31/12/2024	0
Remboursement titres subordonnés	0
Décote prudentielle	0
Nouvelles émissions de titres subordonnés	0
Différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues	76
Déductions et ajustements transitoires	-4
Effet change	0
30/06/2025	72

<i>en millions d'euros</i>	Fonds propres Tier 2
31/12/2023	0
Remboursement titres subordonnés	0
Décote prudentielle	0
Nouvelles émissions de titres subordonnés	0
Différence positive entre la somme des ajustements de valeur et des dépréciations collectives afférentes aux expositions IRB et les pertes attendues	0
Déductions et ajustements transitoires	0
Effet change	0
31/12/2024	0

Exigences en fonds propres et risques pondérés

Conformément au règlement n°575/2013 (CRR) du Parlement européen amendé par le règlement (UE) 2019/876 dit « CRR2 », les expositions au risque de crédit peuvent être mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'expositions bâloises ;
- l'approche « Notations internes » (IRB - Internal Ratings Based) fondée sur le système de notations internes de l'établissement financier se décline en deux catégories :
 - IRB-F « Notations Internes Fondation » pour laquelle les établissements utilisent uniquement leurs estimations des probabilités de défaut,
 - IRB-A « Notations Internes Avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : probabilités de défaut, pertes en cas de défaut, expositions en défaut, maturité.

EU OV1 - Vue d'ensemble des risques pondérés

		Risques pondérés		Exigences de fonds propres
		a	b	c
En millions d'euros		30/06/2025	31/12/2024	30/06/2025
1	Risque de crédit (hors CCR)	29 184	31 495	2 335
2	Dont approche standard	15 925	11 374	1 274
3	Dont approche notations internes simple (F-IRB)	5 905	8 481	472
4	Dont approche par référencement	0	-	0
EU 4a	Dont actions selon la méthode de pondération simple	189	5 279	15
5	Dont approche notations internes avancée (A-IRB)	6 124	4 498	490
6	Risque de crédit de contrepartie - CCR	784	1 032	63
7	Dont approche standard	246	326	20
8	Dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	0
EU 8a	Dont expositions sur une CCP	93	91	7
EU 8b	Dont ajustement de l'évaluation de crédit — CVA	-	169	-
9	Dont autres CCR	446	446	36
10	Ajustements de l'évaluation du risque de crédit_ risque CVA	132	-	11
EU 10a	dont en approche standard (SA)	-	-	0
EU 10b	dont en approche basique (F-BA & R-BA)	132	-	11
EU 10c	dont en approche simplifiée	-	-	0
15	Risque de règlement	-	0	0
16	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	425	373	34
17	Dont approche IRB de la titrisation (SEC-IRBA)	-	-	0
18	Dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA) y compris l'approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	425	373	34
19	Dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	-	-	0
EU 19a	Dont 1 250 % / déduction	-	-	0
20	Risque de marché	1 910	1 594	153
21	Dont approche alternative standard (ASA)	-	1 594	0
EU 21a	Dont approche standard simplifiée (SA)	1 910	-	153
EU 22a	Grands risques	0	-	0
23	Reclassification entre trading et banking	0	-	0
24	Risque opérationnel	2 761	2 809	221
EU 24a	Expositions aux crypto	0	-	0
25	Montants inférieurs aux seuils de déduction (sujet à une pondération de 250% du risque)	1 506	1 594	120
26	Application de l'output floor ⁽¹⁾ (%)	50,00%	-	-
27	Plancher d'ajustement (avant l'application des mesures transitoires)	0	-	-
28	Plancher d'ajustement (après application des mesures transitoires)	0	-	-
29	Total	35 197	37 302	2 816

⁽¹⁾ l'output floor est appliqué au niveau du Groupe BPCE (il n'est pas appliqué aux bornes du Groupe BRED).

en millions d'euros	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2024
	Risques pondérés	Risques pondérés	Exigences minimales de fonds propres
Risques de crédit(hors risque de contrepartie)	29 901	28 826	2 392
- dont approche standard (AS)	10 864	8 371	869
- dont approche NI simple (F-IRB)	9 260	11 479	741
- dont Actions traitées en méthode de pondération simple	5 279	5 476	422
- dont approche NI avancé (A-IRB)	4 498	3 500	360
Risque de contrepartie	1 032	736	83
- dont méthode standard	419	311	34
- dont méthode du modèle interne (IMM)	-	-	-
- dont méthode de l'évaluation au prix de marché	-	-	-
- dont expositions sur une CCP	93	31	7
- dont ajustement sur l'évaluation de crédit - CVA	169	89	14
- dont autres CCR	351	305	28
Risque de règlement	0	0	0
Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	373	312	30
- Dont approche SEC-IRBA	-	-	-
- Dont SEC-ERBA (y compris IAA)	373	312	30
- Dont approche SEC-SA	-	-	-
- Dont 1250% / déduction	-	-	-
Risque de marché	1 594	1 336	127
- dont approche standard (AS)	1 594	1 336	127
- dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-
Risque opérationnel	2 809	2 565	225
- dont approche élémentaire	-	-	-
- dont approche standard	2 809	2 565	225
- dont approche de mesure avancée	-	-	-
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	1 594	1 390	128
TOTAL	37 302	35 165	2 984
Note : Les risques pondérés et exigences en fonds propres au titre du risque de contrepartie sont présentés selon le modèle préconisé par l'EBA dans son rapport final du 14 décembre 2016 (risque de contrepartie à part et y compris CVA et risque lié à la contribution au fonds de défaillance).			

La méthodologie utilisée pour les approches en notations internes est développée dans la section « Risque de crédit » du « [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) »

En complément de l'exigence requise au titre du risque de contrepartie sur opérations de marché, le règlement du 26 juin 2013 prévoit le calcul d'une charge supplémentaire en couverture du risque de perte lié à la qualité de crédit de la contrepartie, correspondant à la CVA (*Credit Value Adjustment*).

Le tableau EU OV1 a été adapté afin d'intégrer les nouvelles exigences CRR3, notamment l'inclusion d'une présentation plus détaillée des montants des actifs pondérés (RWA) liés au risque de CVA.

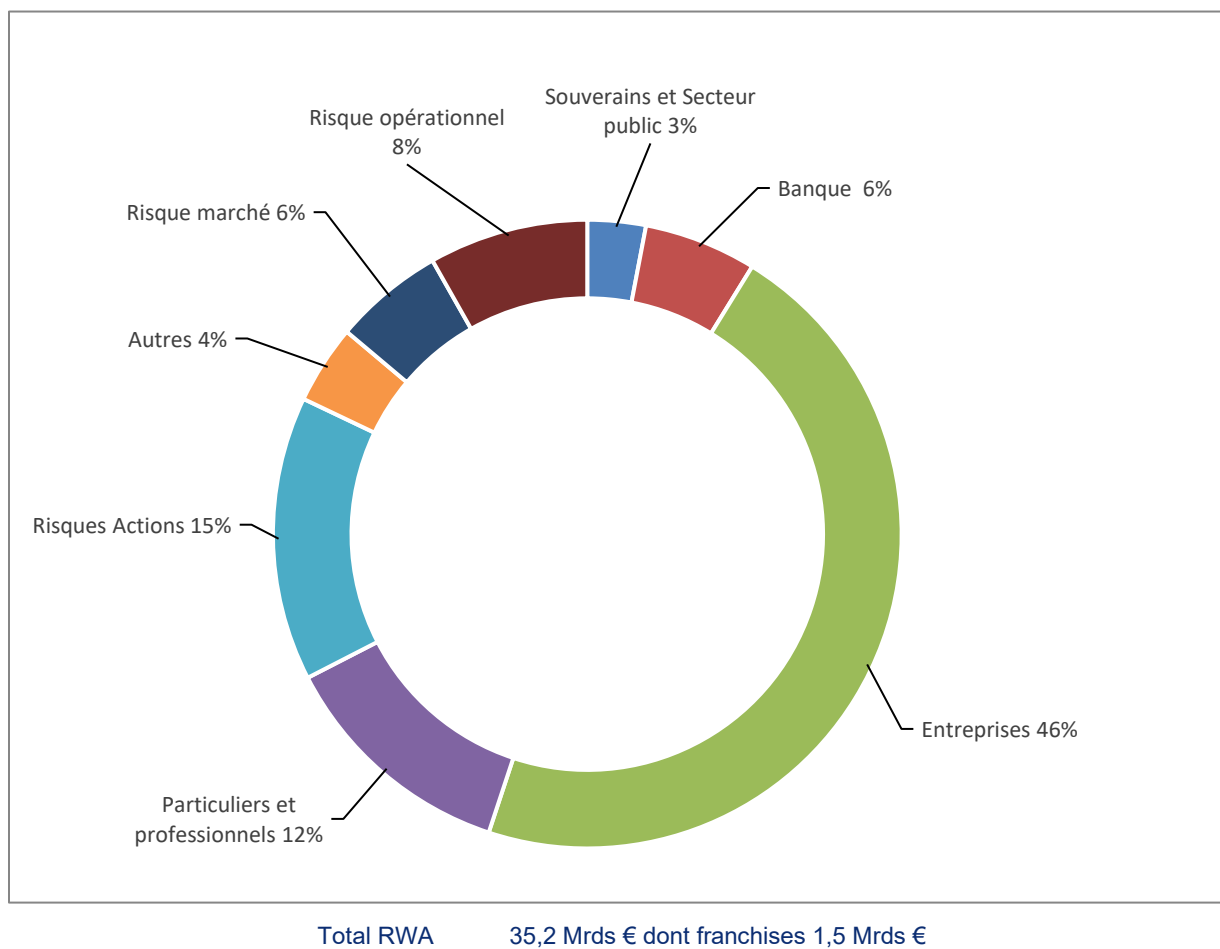
Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 35,2 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 37,3 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

La hausse du montant des expositions au risque de crédit en approche « Standard » est liée principalement à l'impact CRR3 et à la hausse de l'activité. La baisse du montant des expositions au risque de crédit sur les actions est également liée à l'impact CRR3, en effet depuis la mise en application de CRR3, les expositions sous forme d'actions sont pondérées selon la méthode « Standard ».

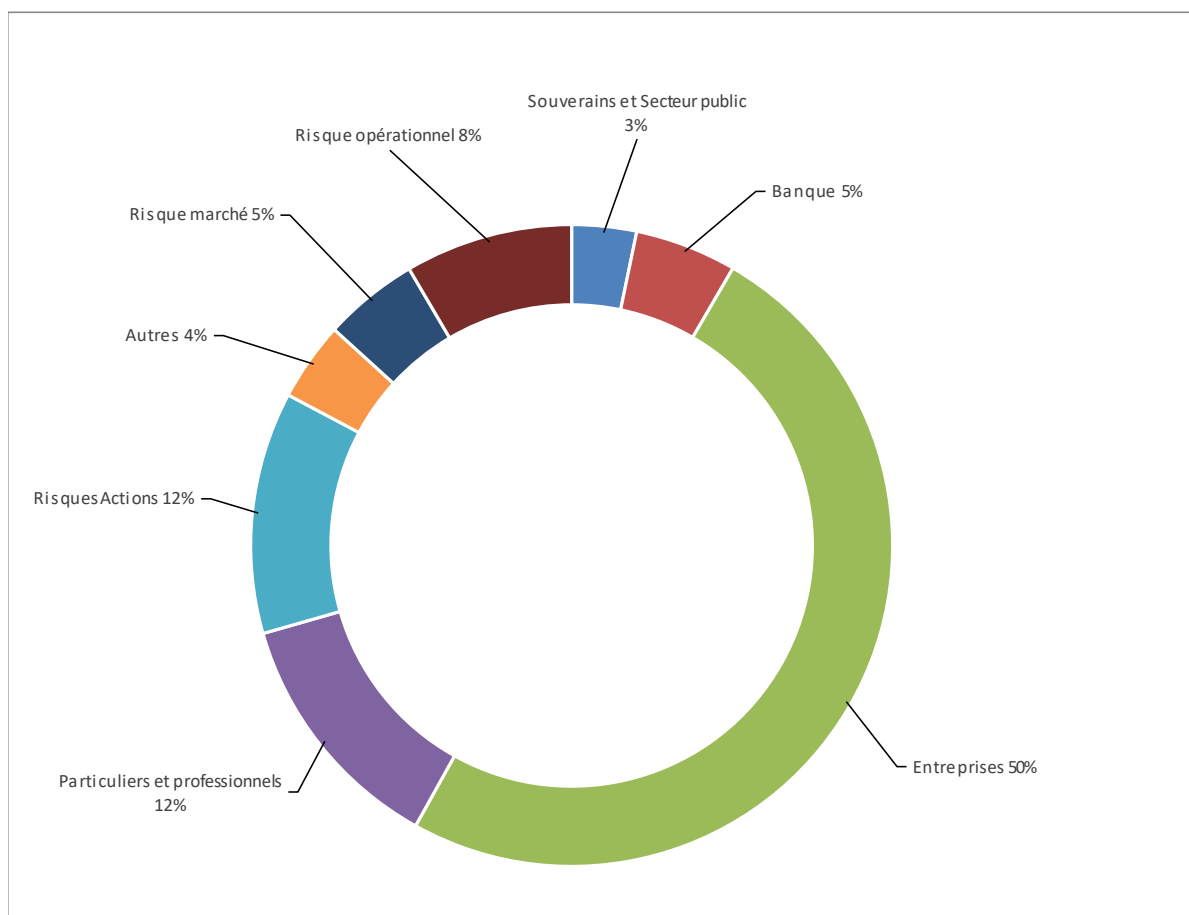
Synthèse des risques pondérés

Le tableau ci-dessous est conforme au format CRR, avec une présentation des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit et de contrepartie, hors CVA et après application des techniques de réduction du risque.

Risques pondérés hors franchise ratio solvabilité Bâle 4 [30/06/2025]



Risques pondérés hors franchise ratio solvabilité Bâle 3 [31/12/2024]



Total RWA 37,3 Mrds € dont franchises 4,1 Mrds €

BPCE06 - RISQUES PONDERES PAR TYPE DE RISQUES ET DE METIERS

Bale IV 30/06/2025				
<i>En millions d'euros</i>	Risque de crédit ⁽¹⁾	Risque de marché	Risque opérationnel	Total
Banque commerciale ⁽²⁾	12 164	270	1 185	13 619
Banque de Financement et d'Investissement	8 074	1 123	715	9 912
Banque à l'international ⁽³⁾	6 697	253	481	7 432
Gestion consolidée des investissements	3 590	264	380	4 234
TOTAL DES RISQUES PONDERES	30 525	1 910	2 761	35 197
⁽¹⁾ Y compris CVA				
⁽²⁾ Y compris ALM				
⁽³⁾ Y compris financement du négoce international				

Bale III 31/12/2024				
<i>En millions d'euros</i>	Risque de crédit ⁽¹⁾	Risque de marché	Risque opérationnel	Total
Banque commerciale ⁽²⁾	13 394	207	1 212	14 812
Banque de Financement et d'Investissement	8 445	795	716	9 956
Banque à l'international ⁽³⁾	6 642	319	547	7 508
Gestion consolidée des investissements	4 418	273	334	5 025
TOTAL DES RISQUES PONDERES	32 900	1 594	2 809	37 302
⁽¹⁾ Y compris CVA				
⁽²⁾ Y compris ALM				
⁽³⁾ Y compris financement du négoce international				

Gestion de la solvabilité du groupe

Les approches retenues par le Groupe BRED pour le calcul des risques pondérés sont détaillées au paragraphe précédent nommé « Exigences en fonds propres et risques pondérés ».

BPCE07 - Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité Bâle III

Actualisation au 30/06/2025

Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité Bâle IV		
<i>en millions d'euros</i>	30/06/2025 Bâle IV	31/12/2024 Bâle III
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 179	6 014
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (T1)	6 179	6 014
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	72	0
TOTAL FONDS PROPRES PRUDENTIELS	6 250	6 014
Expositions en risque au titre du risque de crédit	30 394	32 730
Expositions en risque au titre du risque du règlement livraison	0	0
Expositions en risque au titre d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	132	169
Expositions en risque au titre du risque de marché	1 910	1 594
Expositions en risque au titre du risque opérationnel	2 761	2 809
TOTAL DES EXPOSITIONS EN RISQUE	35 197	37 302
Ratios de solvabilité		
Ratio de Common Equity Tier 1	17,6%	16,1%
Ratio de Tier 1	17,6%	16,1%
Ratio de solvabilité global	17,8%	16,1%

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2024 Bâle III	31/12/2023 Bâle III
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 014	5 613
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0
TOTAL FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (T1)	6 014	5 613
Fonds propres de catégorie 2 (T2)	0	0
TOTAL FONDS PROPRES PRUDENTIELS	6 014	5 613
Expositions en risque au titre du risque de crédit	32 730	31 175
Expositions en risque au titre du risque du règlement livraison	0	0
Expositions en risque au titre d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	169	89
Expositions en risque au titre du risque de marché	1 594	1 336
Expositions en risque au titre du risque opérationnel	2 809	2 565
TOTAL DES EXPOSITIONS EN RISQUE	37 302	35 165
Ratios de solvabilité		
Ratio de Common Equity Tier 1	16,1%	16,0%
Ratio de Tier 1	16,1%	16,0%
Ratio de solvabilité global	16,1%	16,0%

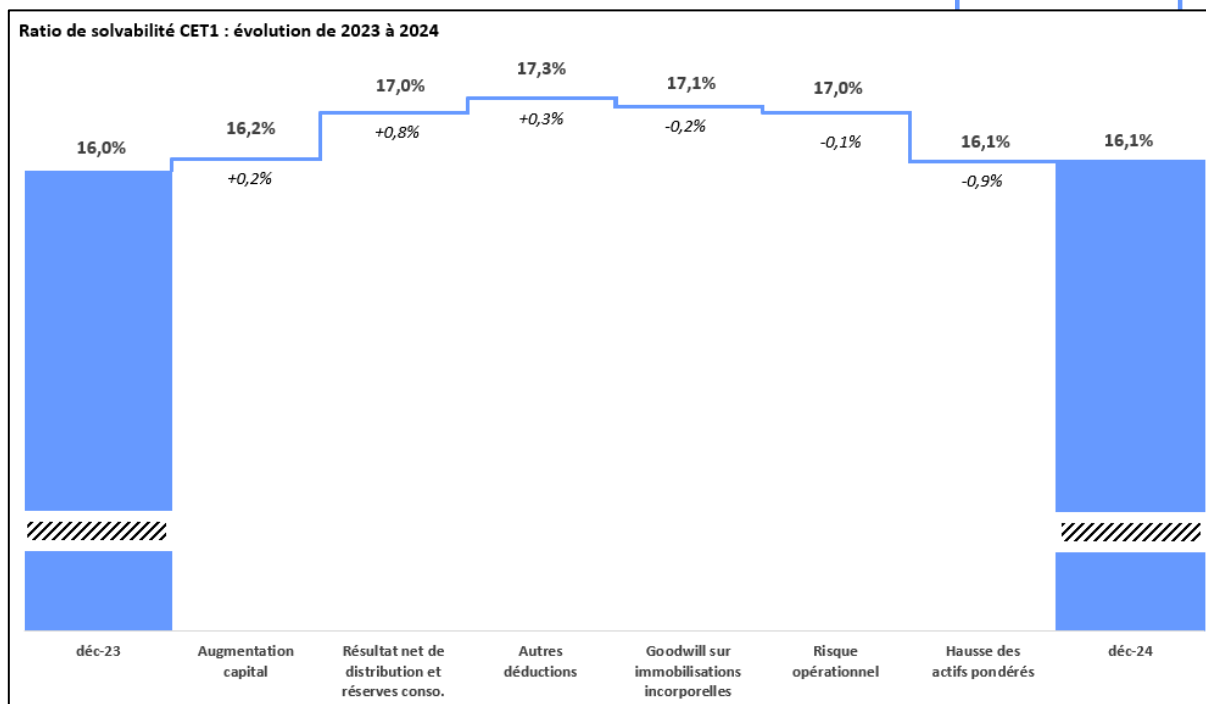
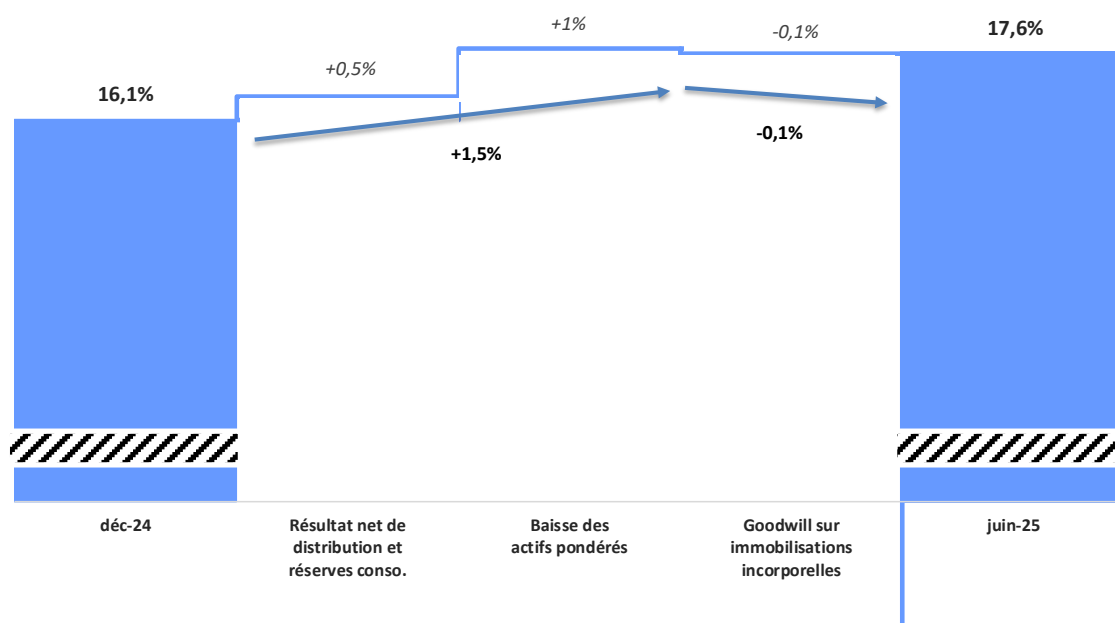
Évolution de la solvabilité du Groupe BRED à fin juin 2025

Le ratio de Common Equity Tier 1 s'élève à 17,6% au 30 juin 2025 à comparer à 16,1% au 31 décembre 2024.

Par ailleurs, l'évolution du ratio de Common Equity Tier 1 sur l'année 2025 s'explique par :

- la croissance des fonds propres Common Equity Tier 1, portée notamment par les résultats mis en réserve ;
- la diminution des risques pondérés, liée principalement à l'impact CRR3.

Ratio de solvabilité CET1 : évolution de Décembre 2024 à Juin 2025



Au 30 juin 2025, le ratio de Tier 1 ainsi que le ratio global s'élèvent à 17,8%, à comparer à 16,1% au 31 décembre 2024.

Les fonds propres prudentiels du Groupe BRED étant majoritairement constitués de fonds propres durs CET1 au 30 juin 2025, son ratio de solvabilité dit global est légèrement supérieur à son ratio de solvabilité CET1.

Il ressort au très bon niveau de 17,8 % à fin juin 2025, en hausse de 1,7 points sur un an.

Le bon niveau de ce ratio démontre la forte capacité de la BRED à créer des fonds propres au travers de la mise en réserves de résultats.

Politique de gestion de la solvabilité du Groupe BRED

L'objectif de fonds propres et de capacité d'absorption des pertes (Loss Absorbing Capacity) est construit à partir des cibles de notation du Groupe BPCE, dans le respect des contraintes prudentielles.

C'est pourquoi, le pilotage de la solvabilité est conduit avec un management buffer élevé, d'une part, bien au-delà des contraintes prudentielles relatives aux ratios de solvabilité et, d'autre part, très au-dessus du seuil de déclenchement de la limitation de la distribution (Maximum Distribution Amount).

Ainsi, la gestion des fonds propres et de la capacité d'absorption des pertes est désensibilisée des évolutions prudentielles et amène le groupe à constituer sa capacité à absorber les pertes très majoritairement à partir du CET1.

En premier lieu, en tant qu'établissement de crédit, la BRED est responsable de son niveau de solvabilité, qu'elle doit maintenir au-delà de la norme minimale réglementaire. Elle dispose à cette fin de différents leviers : émission de parts sociales, mises en réserves lors de l'affectation du résultat annuel, emprunts subordonnés, gestion des risques pondérés.

En second lieu, du fait de son affiliation à l'organe central du groupe, sa solvabilité est également garantie par l'organe central, BPCE SA (cf. Code monétaire et financier, art. L511-31). Ainsi, le cas échéant, un établissement affilié peut bénéficier de la mise en œuvre du système de garantie et de solidarité propre au Groupe BPCE (cf. Code monétaire et financier, art. L512-107 al. 6), lequel fédère les fonds propres de l'ensemble des établissements des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Ratio de levier

Le ratio de levier a pour objectif principal de servir de mesure de risque complémentaire aux exigences en fonds propres. L'article 429 du règlement CRR, précisant les modalités de calcul relatives au ratio de levier, a été modifié par le règlement délégué (UE) 2015/62 de la commission du 10 octobre 2014.

L'entrée en vigueur du Règlement sur les exigences en capital, appelé CRR2, fait du ratio de levier une exigence contraignante applicable depuis le 28 juin 2021. L'exigence minimale de ce ratio à respecter à tout moment est de 3%. Cela est toujours en vigueur avec le règlement (UE) 2024/1623 ("CRR3").

Ce règlement autorise certaines exemptions dans le calcul des expositions, notamment concernant :

- L'épargne réglementée transférée à la Caisse des Dépôts et Consignation pour la totalité de l'encours centralisé ;
- Les opérations réalisées avec d'autres établissements du Groupe BPCE bénéficiant d'une pondération de 0% dans le calcul des risques pondérés.

L'article 429 bis du Règlement CRR3 maintient l'exemption par nature de 100 % des expositions liées à l'épargne centralisée.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et les expositions, qui correspondent aux éléments d'actifs et de hors bilan, après retraitements sur les instruments dérivés, les opérations de financement sur titres et les éléments déduits des fonds propres.

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan.

Le ratio de levier du Groupe BRED, calculé selon les règles du règlement sur les exigences en capital, s'élève à 5,94% au 30 juin 2025, sur la base des fonds propres de catégorie 1 et avec l'application du règlement CRR permettant l'exemption de certaines expositions.

EU LR1 - LRSUM - PASSAGE DU BILAN STATUTAIRE A L'EXPOSITION DE LEVIER

En millions d'euros		30/06/2025	31/12/2024
1	Total assets as per published financial statements	125 095	117 523
2	Adjustment for entities which are consolidated for accounting purposes but are outside the scope of prudential consolidation	- 9 488	- 9 177
3	(Adjustment for securitised exposures that meet the operational requirements for the recognition of risk transference)	-	-
4	(Adjustment for temporary exemption of exposures to central banks (if applicable))	-	-
5	(Adjustment for fiduciary assets recognised on the balance sheet pursuant to the applicable accounting framework but excluded from the total exposure measure in accordance with point (i) of Article 429a(1) CRR)	-	-
6	Adjustment for regular-way purchases and sales of financial assets subject to trade date accounting	-	-
7	Adjustment for eligible cash pooling transactions	-	-
8	Adjustments for derivative financial instruments	- 1 117	- 553
9	Adjustment for securities financing transactions (SFTs)	1 437	1 250
10	Adjustment for off-balance sheet items (ie conversion to credit equivalent amounts of off-balance sheet exposures)	6 221	5 769
11	(Adjustment for prudent valuation adjustments and specific and general provisions which have reduced Tier 1 capital)	- 91	- 81
EU-11a	(Adjustment for exposures excluded from the total exposure measure in accordance with point (c) and point (ca) of Article 429a(1) CRR)	- 14 934	- 13 394
EU-11b	(Adjustment for exposures excluded from the total exposure measure in accordance with point (j) of Article 429a(1) CRR)	- 2 439	- 2 303
12	Other adjustments	- 641	- 315
13	Total exposure measure	104 042	98 720

		Montant applicable	
en millions d'euros		31/12/2024	31/12/2023
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	117 523	110 829
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-9 177	-8 621
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles pour la prise en compte d'un transfert de risque)	0	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales (le cas échéant))	0	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	0	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-553	-1 107
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (OFT)	1 250	2 785
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	5 769	5 505
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales qui ont réduit les fonds propres de catégorie 1)	-81	-73
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-13 394	-14 911
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-2 303	-2 061
12	Autres ajustements	-315	-695
13	Mesure de l'exposition totale	98 720	91 651

Ratio conglomérat

En qualité d'établissement exerçant des activités de banque et d'assurance, le Groupe BRED est également tenu de respecter un ratio conglomérat. Le ratio est calculé en comparant le total des fonds propres du conglomérat financier à l'ensemble des exigences des activités bancaires et d'assurances.

Le ratio conglomérat permet de démontrer que les fonds propres prudentiels sont suffisants pour couvrir le cumul des exigences bancaires (selon les règles du règlement CRR) et des exigences du secteur assurance conformément la réglementation Solvency 2.

Le calcul de l'excédent en fonds propres est effectué sur la base du périmètre statutaire. Les exigences en fonds propres des sociétés d'assurance, déterminées pour le ratio de solvabilité bancaire par pondération de la valeur de mise en équivalence, sont remplacées par des exigences fondées sur la marge de solvabilité.

Les exigences sur le périmètre bancaire sont déterminées en multipliant les risques pondérés par le taux en vigueur du Pilier II, soit 11,33 % au 30 juin 2025 contre 11,35 % au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, l'excédent en fonds propres du Groupe BRED s'élève à 2 milliards d'euros.

Informations quantitatives détaillées

Les informations quantitatives détaillées relatives à la gestion du capital et exigences de fonds propres dans les tableaux qui suivent viennent enrichir, au titre du Pilier III, les informations de la section précédente.

EU LI3 - RÉSUMÉ DES DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION STATUTAIRE ET PRUDENTIEL

Au sein du groupe BRED, les deux entités suivantes sont consolidées, dans le périmètre de consolidation statutaire par intégration globale, et dans le périmètre de consolidation prudentiel par mise en équivalence :

- Prépar IARD ;
- Prépar Vie.

Pour les autres entités, il n'y a pas de différence entre le périmètre prudentiel et le périmètre statutaire.

	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation prudentielle		
CONSOLIDATION PAR INTEGRATION GLOBALE				Intégration Globale	Intégration proportionnelle	Mise en équivalence
Société mère						
BRED Banque Populaire – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F					
Entreprises à caractère financier - Établissements de crédit						
Banque Franco Lao – 11 Lane Xang avenue – Hatsady Village - Chantabouly District Ventiana Capital – Lao Pdr – Laos	E	70,00	70,00	x		
BCI Mer Rouge – Avenue Mahamoud HAID, Plateau de Marabou – BP 2122 - Djibouti	E	51,00	51,00	x		
B/C BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
B/C BRED Suisse – Boulevard du théâtre 8, 1204 Genève – Suisse	E	100,00	100,00	x		
BRED Bank Fidji Ltd – Tapoo city Building 5th Floor- Suva – Fiji Islands	E	90,00	90,00	x		
BRED Bank Cambodge – 30 Norodom bid, SANGRAT PHSAR THMEY 3 KHAN DAUN PENH Phnom Penh – Cambodge	E	100,00	100,00	x		
BRED Cofilease – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BRED Gestion – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BRED Vanuatu Lini Highway - PMB 9 088 Port Vila – République du Vanuatu	E	85,00	85,00	x		
EPBF – 181, Chaussée de la Hulpe – 1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00	x		
SBE – Immeuble Village 1- 33 Place Ronde – 92800 Puteaux la Defense	F	90,00	50,00	x		
Socama BRED – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	5,91	x		
Sofider – 3 rue Labourdonnaix – 97400 Saint-Denis de La Réunion	F	100,00	100,00	x		
BRED Salomon Island – Kukum Highway Plaza – PO Box 1639 Honiara - Solomon Islands	E	85,00	85,00	x		
BRED Madagasikara Banque Populaire – 14, rue général Rabehevitra – 101 Antananarivo – Madagascar	E	70,00	70,00	x		
Établissements financiers autres qu'établissements de crédit						
Cofibred – 18 quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
NJR Invest – 181, Chaussée de la Hulpe – 1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00	x		
Promepar Asset Management – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
Soredom – 12 bd du général de Gaulle – 97200 Fort-de-France	F	100,00	100,00	x		
Autres entreprises à caractère financier						
Adaxtra Capital – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
BRED IT – 44, Smooth Life Tower 20th and 21th Floor, North Sathorn Road, Silom Sub District, Bang Rak District, Bangkok – Thaïlande	E	100,00	100,00	x		
Cofeg – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
FCC Elide – 41, avenue de l'opéra – 75002 Paris	F	100,00	100,00	x		
Foncière du Vanuatu – 1st Floor Kumul Highway – Port Vila – République du Vanuatu	E	100,00	100,00	x		
IRR Invest – 181, Chaussée de la Hulpe – Boite 10 – 1170 Bruxelles – Belgique	E	100,00	100,00	x		
Perspectives Entreprises – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
Prepar Courtage – 33 place Ronde Imm village 1 – Quartier Valmy CS 90241 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00	x		
SPIG – 18, quai de la Rapée – 75012 Paris	F	100,00	100,00	x		
Ingépar – Imm - village 1 Quartier Valmy – 33 Place Ronde CS 40245 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00	x		
Entreprises non financières - Assurances						
Prepar Iard – Imm village 1 – Quartier Valmy 33 Place Ronde CS 90241, 92981 Paris la Defense Cedex	F	100,00	100,00			x
Prepar Vie – Imm. Village 1 – Quartier Valmy 33 Place Ronde CS 90241, 92981 Paris la Defense Cedex	F	99,98	99,98			x
CONSOLIDATION PAR MISE EN EQUIVALENCE						
Établissements de crédit						
ACLEDA – 61 Preah Monivong Blvd – Kahn Daun Penh – Phnom Penh - Cambodge	E	12,13	12,13			x
BCEL – 1, Pangkam street – Bang Xiengneun, Vientiane, Laos	E	10,00	10,00			x
BCI – 54, avenue de la Victoire BP K 5 – 98849 Noumea	F	49,90	49,90			x
Socredo – 115, rue Dumont d'Urville – BP 130 - 98713 Papeete – Tahiti – Polynésie	F	15,00	15,00			x

EU CC1 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES

Le tableau suivant est présenté au format de l'Annexe VI, règlement d'exécution (UE) no 1423/2013 de la commission du 20 décembre 2013. Par simplification, les libellés présentés ci-dessous sont ceux de l'Annexe VI.

		30/06/2025		31/12/2024
		(a)	(b)	
		Montants	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	
<i>En millions d'euros</i>				
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): instruments et réserves				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 969	4	1 969
	dont: Type d'instrument 1			
	dont: Type d'instrument 2			
	dont: Type d'instrument 3			
2	Résultats non distribués	112	4	110
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	4 866	4	4 510
EU-3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0		0
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	0		0
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	11	5	12
EU-5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	171	4	342
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	7 129		6 944
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1): ajustements réglementaires				
7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-91		-81
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-167	2	-137
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	-7	1	0
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	13		5
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-1		-38
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0		0
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	0		0
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-4		-5
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0		0
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-441		-411
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
EU-20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	0		0
EU-20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0		0
EU-20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)	0		0
EU-20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0		0
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0		0
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0		0
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0		0
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	0		0
EU-25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	0		0
EU-25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste d'abord le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	0		0
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-93		-110
27a	Autres ajustements réglementaires	-159		-153
28	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-950		-930
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 179		6 014

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): instruments				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0		0
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	0		0
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	0		0
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	0		0
EJ-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0		0
EJ-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0		0
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0		0
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0		0
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0		0
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1): ajustements réglementaires				
37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0		0
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-93		-108
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	0		-2
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	0		0
43	Total des ajustements réglementaires des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-93		-110
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0		0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 179		6 014
Fonds propres de catégorie 2 (T2): instruments				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0	3	0
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	0		0
EJ-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0		0
EJ-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0	3	0
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	0		0
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0		0
50	Ajustements pour risque de crédit	76		0
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	76		0
Fonds propres de catégorie 2 (T2): ajustements réglementaires				
52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0		0
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-4		-2
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
EJ-56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0		0
EJ-56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0		0
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2 (T2)	-4		-2
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	72		0
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	6 250		6 014
60	Montant total d'exposition au risque	35 197		37 302

Ratios et exigences de fonds propres, y compris les coussins				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	17,55%		16,12%
62	Fonds propres de catégorie 1	17,55%		16,12%
63	Total des fonds propres	17,76%		16,12%
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,83%		7,85%
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,50%		2,50%
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,83%		0,85%
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,00%		0,00%
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (ESM) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,00%		0,00%
EU-67b	of which: additional own funds requirements to address the risks other than the risk of excessive leverage	0,00%		0,00%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	9,76%		8,12%
Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	687		670
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	416		433
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 36, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	186		204
Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0		0
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	201		145
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-		-
		76		0
		-		-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	76		82
Capital instruments subject to phase-out arrangements (only applicable between 1 Jan 2014 and 1 Jan 2022)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments CET1 soumis à exclusion progressive	0		0
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0		0
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0		0
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0		0
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0		0
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	-5		5

		31/12/2024		31/12/2023
N° ligne	Libellé agrégat	(A) Montant à la date de publication	Source basée sur les numéros/lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire	

Fonds propres de base de catégorie 1 : instruments et réserves

1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	1 969	3	1 901
	dont : actions ordinaires			
	dont : instruments de type 2			
	dont : instruments de type 3			
2	Bénéfices non distribués (1)	110	3	110
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	4 510	3	4 279
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0		0
4	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 3, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des CET1	0		0
5	Intérêts minoritaires (montant autorisé en CET1 consolidés)	12	4	11
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	342	3	263
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	6 944		6 564

Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) : ajustements réglementaires

7	Corrections de valeur supplémentaires (montant négatif)	-81		-73
8	Immobilisations incorporelles (nettes des passifs d'impôt associés) (montant négatif)	-137	1	-62
9	Sans objet			
10	Actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles (nets des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0		-3
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur	5		-15
12	Montants négatifs résultant du calcul des montants des pertes anticipées	-38		-141
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant d'actifs titrisés (montant négatif)	0		0
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	0		0
15	Actifs de fonds de pension à prestations définies (montant négatif)	-5		-2
16	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0		0
17	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
18	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-411		-402
19	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
20	Sans objet			
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1 250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	0		0
20b	dont: participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)	0		0
20c	dont: positions de titrisation (montant négatif)	0		0
20d	dont: positions de négociation non dénouées (montant négatif)	0		0
21	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies) (montant négatif)	0		0
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0		0
23	dont: detentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important	0		0
24	Sans objet			
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles	0		0
25a	Pertes de l'exercice en cours (montant négatif)	0		0
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1, sauf si l'établissement ajuste dûment le montant des éléments CET1 dans la mesure où ces impôts réduisent le montant à concurrence duquel ces éléments peuvent servir à couvrir les risques ou pertes (montant négatif)	0		0
26	Sans objet			
27	Déductions AT1 admissibles dépassant les éléments AT1 de l'établissement (montant négatif)	-110		-114
27a	Autres ajustements réglementaires	-153		-139
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-930		-951
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 014		5 613

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : instruments

30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0		0
31	dont: classés en tant que capitaux propres selon le référentiel comptable applicable	0		0
32	dont: classés en tant que passifs selon le référentiel comptable applicable	0		0
33	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 4, du CRR et comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des AT1	0		0
EU-33a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0		0
EU-33b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 1, du CRR soumis à exclusion progressive des AT1	0		0
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	0		0
35	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0		0
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	0		0

Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) : ajustements réglementaires

37	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0		0
38	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
39	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-108		-112
40	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
41	Sans objet	0		0
42	Déductions T2 admissibles dépassant les éléments T2 de l'établissement (montant négatif)	-2		-2
42a	Autres ajustements réglementaires des fonds propres AT1	0		0
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	-110		-114
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0		0
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	6 014		5 613

Fonds propres de catégorie 2 : instruments et provisions

46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émission y afférents	0	2	0
47	Montant des éléments éligibles visés à l'article 484, paragraphe 5, du CRR et des comptes des primes d'émission y afférents soumis à exclusion progressive des T2 conformément à l'article 486, paragraphe 4, du CRR	0		0
EU-47a	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 bis, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0		0
EU-47b	Montant des éléments éligibles visés à l'article 494 ter, paragraphe 2, du CRR soumis à exclusion progressive des T2	0	2	0
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans les lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers	0		0
49	dont: instruments émis par des filiales soumis à exclusion progressive	0		0
50	Ajustements pour risque de crédit	0		0
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	0		0

Fonds propres de catégorie 2 (T2) : ajustements réglementaires

52	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	0		0
53	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0		0
54	Détentions directes, indirectes et synthétiques d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-2		-2
54a	Sans objet			
55	Détentions directes, indirectes et synthétiques, par l'établissement, d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0		0
56	Sans objet			
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0		0
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0		0
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-2		-2
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	0		0
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	6 014		5 613
60	Total des actifs pondérés	37 302		35 165

Ratios de fonds propres et coussins

61	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	16,1%		16,0%
62	Fonds propres de catégorie 1	16,1%		16,0%
63	Total des fonds propres	16,1%		16,0%
64	Exigences globales de fonds propres CET1 de l'établissement	7,8%		7,4%
65	dont: exigence de coussin de conservation de fonds propres	2,5%		2,5%
66	dont: exigence de coussin de fonds propres contracyclique	0,8%		0,4%
67	dont: exigence de coussin pour le risque systémique	0,0%		0,0%
EU-67a	dont: exigence de coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)	0,0%		0,0%
EU-67b	dont: exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif	0,0%		0,0%
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	8,1%		8,0%

Montants inférieurs aux seuils pour déduction (avant pondération)

72	Détentions directes et indirectes de fonds propres et d'engagements éligibles d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant en dessous du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles)	670		628
73	Détentions directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des positions courtes éligibles)	433		409
74	Sans objet			
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant en dessous du seuil de 17,65 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'article 38, paragraphe 3, du CRR sont réunies)	204		147

Plafonds applicables lors de l'inclusion de provisions dans les fonds propres de catégorie 2

76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0		0
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche standard	145		110
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans les T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	62		0
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans les T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	82		89

Instruments de fonds propres soumis à exclusion progressive

(applicable entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2022 uniquement)

80	Plafond actuel applicable aux instruments des CET1 soumis à exclusion progressive	0		0
81	Montant exclu des CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0		0
82	Plafond actuel applicable aux instruments des AT1 soumis à exclusion progressive	0		0
83	Montant exclu des AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	0		0
84	Plafond actuel applicable aux instruments des T2 soumis à exclusion progressive	0		0
85	Montant exclu des T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursements et échéances)	5		5

BPCE08 - Fonds propres additionnels de catégorie 1

Le Groupe BRED ne détient pas de fonds propres additionnels de Catégorie 1 (AT1).

BPCE09 - Émissions de titres super subordonnés au 30 juin 2025 et au 31 décembre 2024

NEANT

BPCE10 - Fonds propres de catégorie 2

en millions d'euros	30/06/2025 Bâle IV	31/12/2024 Bâle III
Instruments de fonds propres Tier 2 éligibles	0	0
Propres instruments de Tier 2	0	0
Instruments de fonds propres Tier 2 non éligibles mais bénéficiant d'une clause d'antériorité	0	0
Détentions d'instruments Tier 2 d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	-4	-2
Détentions d'instruments Tier 2 d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	0	0

Ajustements transitoires applicables aux fonds propres de catégorie 2	0	0
Eléments de déduction des fonds propres de catégorie 2 excédant les fonds propres de catégorie 2	0	2
Excédent de provision par rapport aux pertes attendues	76	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (TIER 2)	72	0

<i>en millions d'euros</i>	31/12/2024 Bâle III	31/12/2023 Bâle III
Instruments de fonds propres Tier 2 éligibles	0	0
Propres instruments de Tier 2	0	0
Instruments de fonds propres Tier 2 non éligibles mais bénéficiant d'une clause d'antériorité*	0	0
Détentions d'instruments Tier 2 d'entités du secteur financier détenues à moins de 10 %	-2	-2
Détentions d'instruments Tier 2 d'entités du secteur financier détenues à plus de 10 %	0	0
Ajustements transitoires applicables aux fonds propres de catégorie 2	0	0
Eléments de déduction des fonds propres de catégorie 2 excédant les fonds propres de catégorie 2	2	2
Excédent de provision par rapport aux pertes attendues	0	0
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2 (TIER 2)	0	0

EU CCyB1 - Répartition géographique des expositions de crédit utilisées dans le calcul du coussin de fonds propres contractuel

En millions d'euros		30/06/2025															
		a	b	c		d	e	f	g			h	i	j	k	l	m
		Expositions générales de crédit				Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille bancaire	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Total	Risques pondérés	Pondération des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contractuel (%)
		Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions au risque de crédit pertinentes - risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes - risque de marché			Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation							
010	Ventilation par pays																
	1 Arménie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%		
	2 Australie	9	20	8	-	-	37	1	0	0	1	18	0,07%	1,00%			
	3 Belgique	155	333	33	-	-	522	32	0	0	32	399	1,44%	1,00%			
	4 Bulgarie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	2,00%			
	5 Chili	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,50%			
	6 Chypre	-	1	-	-	-	1	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%			
	7 République Tchèque	-	12	-	-	-	12	0	0	0	0	3	0,01%	1,25%			
	8 Allemagne	11	319	325	-	191	846	12	7	2	20	251	0,91%	0,75%			
	9 Danemark	-	14	12	-	-	26	1	0	0	1	13	0,05%	2,50%			
	10 Estonie	-	-	46	-	-	46	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%			
	11 France	9 920	30 700	1 194	-	654	42 469	1 666	23	6	1 696	21 195	76,52%	1,00%			
	12 Royaume-uni	54	310	221	-	237	823	9	2	3	14	177	0,64%	2,00%			
	13 Hong-Kong	-	10	-	-	-	10	0	0	0	0	1	0,00%	0,50%			
	14 Croatie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,50%			
	15 Hongrie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,50%			
	16 Irlande	41	7	86	-	498	633	4	1	5	10	130	0,47%	1,50%			
	17 Islande	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	2,50%			
	18 Corée, république de	29	22	1	-	-	52	2	0	0	2	21	0,07%	1,00%			
	19 Lituanie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%			
	20 Luxembourg	46	671	145	-	604	1 467	40	6	5	51	640	2,31%	0,50%			
	21 Lettonie	-	-	1	-	-	1	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%			
	22 Pays-bas	9	158	143	-	530	840	5	3	7	14	178	0,64%	2,00%			
	23 Norvège	0	23	6	-	-	29	1	0	0	1	9	0,03%	2,50%			
	24 Roumanie	0	2	-	-	-	2	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%			
	25 Suède	-	15	27	-	-	43	0	0	0	0	5	0,02%	2,00%			
	26 Slovenie	-	0	-	-	-	0	0	0	0	0	0	0,00%	1,00%			
	27 Slovaquie	13	16	-	-	-	29	0	0	0	0	4	0,01%	1,50%			
	Autres pays pondérés à 0%	4 275	1 412	754	-	443	6 883	350	16	6	372	4 656	16,81%	0,00%			
020	Total	14 562	34 046	3 004	-	3 157	54 769	2 123	59	34	2 216	27 700	100,00%				

		31/12/2024													
		Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes - risque de marché		Expositions de titrisation Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Exigences de fonds propres				Total	Montants d'exposition pondérés	Pondérations des exigences de fonds propres (%)	Taux de coussin contractuel (%)
								Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation					
En millions d'euros		Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes										
010	Ventilation par pays:														
	Australie	0	15	3	-	0	19	0	0	1	1	14	0,05%	1,00%	
	Belgique	221	364	47	-	-	632	2	-	48	51	606	2,02%	1,00%	
	Bulgarie	-	0	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0,00%	2,00%	
	République Tchèque	-	12	-	-	-	12	-	-	0	0	3	0,01%	1,25%	
	Allemagne	23	293	82	-	194	592	2	2	17	21	213	0,71%	0,75%	
	Danemark	-	7	35	-	-	42	0	-	1	1	7	0,02%	2,50%	
	Estonie	-	0	3	-	-	3	-	-	0	0	0	0,00%	1,50%	
	France	6 695	32 052	583	-	683	40 013	22	6	1 863	1 892	23 291	77,70%	1,00%	
	Royaume-uni	64	333	140	-	190	727	2	2	16	20	202	0,67%	2,00%	
	Hong-kong	-	10	-	-	-	10	-	-	0	0	1	0,00%	1,00%	
	Croatie	-	0	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0,00%	1,50%	
	Irlande	17	4	48	-	441	510	1	5	7	13	90	0,30%	1,50%	
	Islande	-	0	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0,00%	2,50%	
	Corée, république de	4	17	25	-	-	46	0	-	1	1	14	0,05%	1,00%	
	Lituanie	-	0	2	-	-	2	-	-	0	0	0	0,00%	1,00%	
	Luxembourg	48	761	92	-	540	1 441	2	4	61	68	764	2,55%	0,50%	
	Pays-bas	6	115	58	-	453	632	2	6	12	20	150	0,50%	2,00%	
	Norvège	8	15	11	-	-	34	0	-	1	1	13	0,04%	2,50%	
	Roumanie	0	0	-	-	-	0	-	-	0	0	0	0,00%	1,00%	
	Suède	-	18	-	-	-	18	-	-	0	0	6	0,02%	2,00%	
	Slovaquie	-	0	1	-	-	1	0	-	0	0	0	0,00%	1,50%	
	Autres pays pondérés à 0%	3 917	1 322	437	-	342	6 018	9	4	368	382	4 602	15,35%	0,00%	
020	Total	11 003	35 339	1 569	-	2 844	50 752	43	30	2 398	2 471	29 976	100,00%		

CCyB2 - Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement

		30/06/2025	31/12/2024
<i>En millions d'euros</i>		a	
1	Montant total d'exposition au risque	35 197	37 302
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,83%	0,85%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	294	316

		31/12/2024	31/12/2023
<i>En millions d'euros</i>			
1	Montant total d'exposition au risque	37 302	35 165
2	Taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	0,85%	0,44%
3	Exigence de coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	316	155

NB : Le taux de coussin de fonds propres contracyclique est déterminé en fonction du taux de coussin appliqué aux pays dans lesquels le groupe BRED est exposé.

EU PV1 - CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (PVA)

En millions d'euros		30/06/2025										
		a	b	c	d	e	EU e1		EU e2	f	g	h
		Catégorie de risque					AVA de catégorie — Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversification			
Category level AVA	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement		Dont: Total approche principale dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principale dans le portefeuille bancaire		
1	Incertitude sur les prix du marché	59	11	0	18	-	2	0	55	55	-	
3	Coûts de liquidation	3	1	1	4	-	-	-	6	6	-	
4	Positions concentrées	5	-	-	16	-	-	-	21	-	21	
5	Résiliation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
6	Risque lié au modèle	-	1	-	-	-	-	-	1	-	1	
7	Risque opérationnel	3	0	0	1	-	-	-	4	-	4	
10	Frais administratifs futurs	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5	
12	Total des corrections de valeur supplémentaires (AVA)								91	61	30	

		a	b	c	d	e	EU e1	EU e2	f	g
		31/12/2024								
en millions d'euros		Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation			
							AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'investissement et de financement	AVA de catégorie totale après diversification	Dont : Total approche principale dans le portefeuille de négociation
AVA de catégorie		Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières				
1	Incertitude sur les prix du marché	57	5	1	25	-	2	0	45	45
3	Coût de liquidation	5	1	1	6	-	-	-	6	6
4	Positions concentrées	5	-	-	14	-	-	-	19	-
5	Réalisation anticipée	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Risque lié au modèle	-	1	-	-	-	-	-	1	-
7	Risque opérationnel	3	0	0	2	-	-	-	5	-
10	Frais administratifs futurs	-	-	-	5	-	-	-	5	-
12	TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)								81	51

EU LR2 - LRCOM - RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier rapporte les fonds propres Tier 1 à une exposition calculée trimestriellement à partir du bilan et du hors bilan évalués selon une approche prudentielle. Les instruments dérivés et les opérations de pension font l'objet de retraitements spécifiques. Les engagements donnés se voient affecter d'un facteur de conversion conformément à l'article 429 paragraphe 1, du CRR.

En millions d'euros		CRR leverage ratio exposures	
		a	b
		30/06/2025	31/12/2024
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	110 796	103 848
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	848	-735
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	0
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	755	-751
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	109 193	102 363
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	858	1 279
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	1 818	2 150
EU-9a	Dérogation pour dérivés : Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	-
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	2 676	3 429
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	2 485	1 647
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	0	1
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	1 437	1 250
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	3 922	2 897
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	11 254	10 682
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	5 630	4 954
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	5 624	5 728
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	14 934	13 394
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	2 439	2 303
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Excluded exposures to shareholders according to Article 429a (1), point (da) CRR)	-	-
EU-22l	(Exposures deducted in accordance with point (q) of Article 429a(1) CRR)	-	-
EU-22m	(Total des expositions exemptées)	17 373	15 697

Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	6 179	6 014
24	Mesure de l'exposition totale	104 042	98 720
Leverage ratio			
25	Ratio de levier (%)	5,94%	6,09%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	5,94%	6,09%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	5,94%	6,09%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 739	1 867
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	2 485	1 647
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	104 296	98 940
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	104 296	98 940
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	5,92%	6,08%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	5,92%	6,08%

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
en millions d'euros		31/12/2024	31/12/2023
Expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)			
1	Éléments inscrits au bilan (dérivés et OFT exclus, mais sûretés incluses)	103 848	97 264
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	-	-
3	(Dédution des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	- 735	- 278
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	-	-
5	(Ajustements pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	-	-
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	- 751	- 792
7	Total des expositions au bilan (excepté dérivés et OFT)	102 363	96 194
Expositions sur dérivés			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées SA-CCR (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	1 279	1 212
EU-8a	Dérogation pour dérivés: contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	-	-
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	2 150	1 029
EU-9a	Dérogation pour dérivés: Contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	-	-
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	-	-
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (SA-CCR)	-	-
EU-10a	(jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients) (approche standard simplifiée)	-	-
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients (méthode de l'exposition initiale)	-	-
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	-	9
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-	-
13	Expositions totales sur dérivés	3 429	2 249
Expositions sur opérations de financement sur titres (OFT)			
14	Actifs OFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	1 647	1 890
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs OFT bruts)	- 1	- 1
16	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs OFT	1 250	2 786
EU-16a	Dérogation pour OFT: Exposition au risque de crédit de contrepartie conformément à l'article 429 <i>sexies</i> , paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	-	-
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	-	-
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur OFT compensées pour des clients)	-	-
18	Expositions totales sur opérations de financement sur titres	2 897	4 675
Autres expositions de hors bilan			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	10 682	11 487
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	- 4 954	- 5 983
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	-	-
22	Expositions de hors bilan	5 728	5 505
Expositions exclues			
EU-22a	(Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point c), du CRR)	- 13 394	- 14 911
EU-22b	(Expositions exemptées en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point j), du CRR (au bilan et hors bilan))	- 2 303	- 2 061
EU-22c	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Investissements publics)	-	-
EU-22d	(Exclusions d'expositions de banques (ou unités de banques) publiques de développement – Prêts incitatifs)	-	-
EU-22e	(Exclusions d'expositions découlant du transfert de prêts incitatifs par des banques (ou unités de banques) qui ne sont pas des banques publiques de développement)	-	-
EU-22f	(Exclusions de parties garanties d'expositions résultant de crédits à l'exportation)	-	-
EU-22g	(Exclusions de sûretés excédentaires déposées auprès d'agents tripartites)	-	-
EU-22h	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par les établissements/DCT, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point o), du CRR)	-	-
EU-22i	(Exclusions de services liés aux DCT fournis par des établissements désignés, en vertu de l'article 429 <i>bis</i> , paragraphe 1, point p), du CRR)	-	-
EU-22j	(Réduction de la valeur d'exposition des crédits de préfinancement ou intermédiaires)	-	-
EU-22k	(Total des expositions exemptées)	- 15 697	- 16 972

Fonds propres et mesure de l'exposition totale			
23	Fonds propres de catégorie 1	6 014	5 613
24	Mesure de l'exposition totale	98 720	91 651
Ratio de levier			
25	Ratio de levier (%)	6,09%	6,12%
EU-25	Ratio de levier (hors incidence de l'exemption des investissements publics et des prêts incitatifs) (%)	6,09%	6,12%
25a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) (%)	6,09%	6,12%
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal (%)	3,00%	3,00%
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,00%	0,00%
EU-26b	dont: à constituer avec des fonds propres CET1	0,00%	0,00%
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,00%	0,00%
EU-27a	Exigence de ratio de levier global (%)	3,00%	3,00%
Choix des dispositions transitoires et expositions pertinentes			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres		
Publication des valeurs moyennes			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	1 867	2 980
29	Valeur de fin de trimestre des actifs OFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	1 647	1 890
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	98 940	92 741
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	98 940	92 741
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,08%	6,05%
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs OFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour transactions comptabilisées en tant que vente et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	6,08%	6,05%

EU LR3 - LRSPL : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN (EXCEPTE DERIVES, OFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES)

		30/06/2025	31/12/2024
		a	
En millions d'euros		CRR leverage ratio exposures	
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	93 640	88 077
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	2 974	1 519
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	90 666	86 558
EU-4	Obligations garanties	432	347
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	35 164	31 281
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	500	564

EU-7	Établissements	2 059	1 921
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	16 152	14 653
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	4 958	5 032
EU-10	Entreprises	14 333	14 522
EU-11	Expositions en défaut	1 621	1 573
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	15 446	16 665

		31/12/2024	31/12/2023
		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
En millions d'euros			
EU-1	Total des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées), dont :	88 077	84 168
EU-2	Expositions du portefeuille de négociation	1 519	1 411
EU-3	Expositions du portefeuille bancaire, dont :	86 558	82 757
EU-4	Obligations garanties	347	293
EU-5	Expositions considérées comme souveraines	31 281	29 964
EU-6	Expositions aux gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales et entités du secteur public non considérés comme des emprunteurs souverains	564	391
EU-7	Établissements	1 921	1 169
EU-8	Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 653	14 742
EU-9	Expositions sur la clientèle de détail	5 032	5 050
EU-10	Entreprises	14 522	12 689
EU-11	Expositions en défaut	1 573	1 486
EU-12	Autres expositions (notamment actions, titrisations et autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit)	16 665	16 974

4. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Cf [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) : Section 4. RISQUES DE CREDIT ET DE CONTREPARTIE

Informations quantitatives

Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie)

En millions d'euros	30/06/2025				31/12/2024
	Standard	IRB	SEC ERBA	Total	Total
Souverains	35 951,60	2,40	-	35 954,00	31 931,60
Administrations régionales ou locales	806,60	-	-	806,60	695,60
Entités du secteur public	955,20	-	-	955,20	1 017,10
Banques multilatérales de développement	235,20	-	-	235,20	226,7
Organisations internationales	53,90	-	-	53,90	53
Etablissements	9 149,60	5 232,60	-	14 382,20	12 838,80
Obligations sécurisées	75,60	-	-	75,60	49,7
Entreprises	7 875,40	19 575,40	-	27 450,80	26 525,50
Clientèle de détail	957,10	23 450,80	-	24 407,90	24 763,50
Expositions garanties par un bien immobilier	3 813,80	-	-	3 813,80	2 979,30
Expositions présentant un risque élevé		-	-	0,00	100,40
Expositions en défaut	522,60	-	-	522,60	478,40
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	1 851,40	-	-	1 851,40	468,40
Actions	-	99,50	-	99,50	1 485,40
Titrisation	-	0	3 157,40	3 157,40	2 843,60
Autres actifs	2 124,40	0,00	-	2 124,40	1 941,90
Total	64 372,40	48 360,70	3 157,40	115 890,50	108 398,90

Certaines positions auparavant agrégées sous 'Actions' (equity (franchise à 370%)) sont désormais présentées sous 'Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'OPC', conformément à la nouvelle taxonomie EBA. Mouvement de re ventilation technique, sans changement des positions sous-jacentes (hors effets méthodologiques CRR3).

En millions d'euros	31/12/2024				31/12/2023
	Standard	IRB	SEC ERBA	Total	Total
Souverains	31 931,60	0,00	-	31 931,60	31 227,80
Administrations régionales ou locales	695,60	-	-	695,60	465,00
Entités du secteur public	1 017,10	-	-	1 017,10	961,90
Banques multilatérales de développement	226,70	-	-	226,70	-
Organisations internationales	53,00	-	-	53,00	-
Établissements	8 581,30	4 257,50	-	12 838,80	11 537,70
Obligations sécurisées	49,70	-	-	49,70	-
Entreprises	8 313,40	18 212,10	-	26 525,50	24 132,60
Clientèle de détail	1 006,70	23 756,80	-	24 763,50	27 284,60
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 979,30	-	-	2 979,30	44,40
Expositions présentant un risque élevé	100,40	-	-	100,40	299,20
Expositions en défaut	478,40	-	-	478,40	300,60
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	468,40	-	-	468,40	632,60
Actions	-	1 485,40	-	1 485,40	1 588,30

Titrisation	-		2 483,60	2 843,60	2 605,40
Autres actifs	-	1 941,90	-	1 941,90	1 635,60
TOTAL	55 901,60	49 653,70	2 483,60	108 398,90	102 715,70

Risques de crédit – Expositions et RWA

En millions d'euros	30/06/2025		31/12/2024		Variation	
	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA
Souverains	35 954,00	1 129,60	31 931,60	1 179,70	4 022,40	-50,10
Administrations régionales ou locales	806,60	121,90	695,60	96,60	111,00	25,30
Entités du secteur public	955,20	225,10	1 017,10	316,90	-61,90	-91,80
Banques multilatérales de développement	235,20	26,50	226,70	19,30	8,50	7,20
Organisations internationales	53,90	-	53,00	-	0,90	-
Etablissements	14 382,20	1 925,00	12 838,80	1 684,20	1 543,40	240,80
Obligations sécurisées	75,60	7,60	49,70	5,00	25,90	2,60
Entreprises	27 450,80	13 372,20	26 525,50	15 035,20	925,30	-1 663,00
Clientèle de détail	24 407,90	4 166,70	24 763,50	4 151,40	-355,60	15,30
Expositions garanties par un bien immobilier	3 813,80	1 839,10	2 979,30	1 035,80	834,50	803,30
Expositions présentant un risque élevé	-	-	100,40	119,90	-100,40	-119,90
Expositions en défaut	522,60	373,60	478,40	317,40	44,20	56,20
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	1 851,40	4 741,00	468,40	1 253,20	1 383,00	3 487,80
Actions	99,50	1 229,90	1 485,40	6 362,80	-1 385,90	-5 132,90
Titrisation	3 157,40	425,50	2 843,60	372,50	313,80	53,00
Autres actifs	2 124,40	810,10	1 941,90	779,10	182,50	31,00
Total	115 890,50	30 393,80	108 398,90	32 729,00	7 491,60	-2 335,20

Certaines positions auparavant agrégées sous 'Actions' (equity (franchise à 370%)) sont désormais présentées sous 'Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'OPC', conformément à la nouvelle taxonomie EBA. Mouvement de re ventilation technique, sans changement des positions sous-jacentes (hors effets méthodologiques CRR3)

	31/12/2024		31/12/2023		Variation	
	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA	Exposition Brute	RWA
<i>En millions d'euros</i>						
Souverains	31 931,60	1 179,70	31 227,80	875,20	703,80	304,50
Administrations régionales ou locales	695,60	96,60	465,00	21,10	230,60	75,50
Entités du secteur public	1 017,10	316,90	961,90	223,90	55,20	93,00
Banques multilatérales de développement	226,70	19,30			226,70	19,30
Organisations internationales	53,00	0,00			53,00	0,00
Établissements	12 838,80	1 684,20	11 537,70	1 452,70	1 301,10	231,50
Obligations sécurisées	49,70	5,00			49,70	5,00
Entreprises	26 525,50	15 035,20	24 132,60	15 276,60	2 392,90	-241,40
Clientèle de détail	24 763,50	4 151,40	27 284,60	4 522,30	-2 521,00	-370,90
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 979,30	1 035,80	44,40	66,40	2 934,90	969,40
Expositions présentant un risque élevé	100,40	119,90	299,20	146,40	-198,80	-26,50
Expositions en défaut	478,40	317,40	300,60	625,70	177,80	-308,30
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	468,40	1 253,20	632,60	466,80	-164,20	786,40
Actions	1 485,40	6 362,80	1 588,30	6 499,50	-103,00	-136,70
Titrisation	2 843,60	372,50	2 605,40	312,10	238,20	60,40
Autres actifs	1 941,90	779,10	1 635,60	686,20	306,30	92,90
TOTAL	108 398,90	32 729,00	102 715,70	31 174,90	5 683,20	1554,10

EU CQ1 : Qualité de crédit des expositions renégociées

30/06/2025	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes	Renégociées non performantes			Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
			Dont : en défaut	Dont : dépréciées				
<i>En millions d'euros</i>								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	238	386	386	386	(7)	(67)	504	296
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Entreprises Financières	0	0	0	0	(0)	0	0	0
Entreprises Non Financières	114	150	150	150	(6)	(27)	200	110
Ménages	123	235	235	235	(2)	(40)	304	187
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	(0)	0	0	0
TOTAL	238	386	386	386	(7)	(67)	504	297

31/12/2024	Valeur comptable brute / Montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation				Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties reçues pour les expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
	Renégociées performantes		Renégociées non performantes		Sur des expositions renégociées performantes	Sur des expositions renégociées non performantes		Dont sûretés reçues et garanties financières reçues pour des expositions non performantes faisant l'objet de mesures de renégociation
			Dont en défaut	Dont dépréciées				
<i>En millions d'euros</i>								
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vues	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	224	381	381	381	(7)	(66)	489	292
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres Entreprises Financières	0	0	0	0	(0)	0	0	0
Entreprises Non Financières	112	155	155	155	(5)	(27)	202	112
Ménages	111	226	226	226	(1)	(39)	286	180
Titres de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêt donnés	0	0	0	0	(0)	0	0	0
TOTAL	224	381	381	381	(7)	(66)	489	292

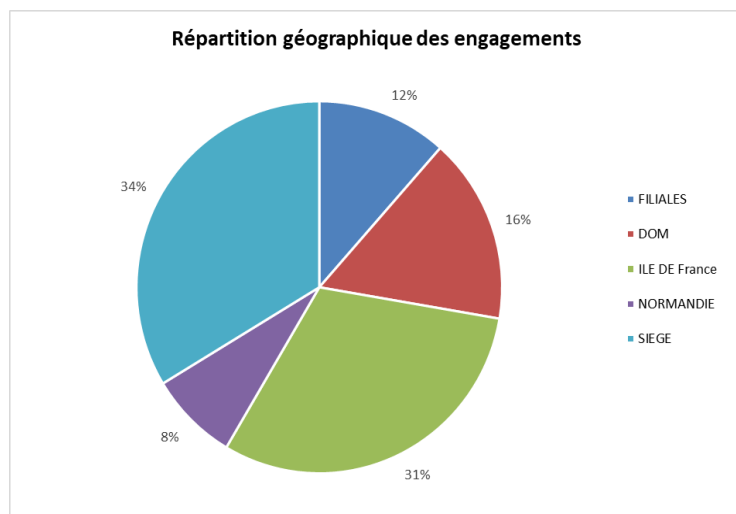
EU CR1 : Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes

30/06/2025	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partielles du bilan cumulées	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
En millions d'euros															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	14 550	14 501	50	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	(0)		0	0
Prêts et avances	53 789	45 528	8 097	2 040	0	2 034	(375)	(77)	(298)	(847)	0	(847)		24 997	802
Banques centrales	79	79	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	2 625	2 623	2	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		1	0
Établissements de crédit	7 525	7 366	2	5	0	5	(3)	(3)	(0)	(5)	0	(5)		8	0
Autres Entreprises Financières	3 074	3 019	54	7	0	7	(4)	(1)	(4)	(7)	0	(7)		86	0
Entreprises Non Financières	21 503	16 555	4 941	1 206	0	1 200	(302)	(58)	(244)	(536)	0	(536)		8 899	375
Dont PME	9 540	6 262	3 276	734	0	732	(201)	(26)	(175)	(300)	0	(299)		6 357	265
Ménages	18 984	15 885	3 098	822	0	822	(65)	(15)	(50)	(300)	0	(300)		16 004	427
Titres de créance	27 501	26 746	200	1	0	1	(3)	(3)	(0)	(1)	0	(1)		268	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	20 497	20 497	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0		0	0
Établissements de crédit	1 909	1 896	13	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	3 960	3 342	172	1	0	1	(1)	(1)	(0)	(1)	0	(1)		268	0
Entreprises Non Financières	1 134	1 010	14	0	0	0	(2)	(2)	(0)	0	0	0		0	0
Expositions Hors Bilan	17 036	10 198	961	91	0	88	(23)	(11)	(12)	(24)	0	(24)		1 384	8
Banques centrales	4	4	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	3 318	80	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	0	0	0		0	0
Établissements de crédit	3 104	501	47	0	0	0	(2)	(1)	(0)	(0)	0	(0)		0	0
Autres Entreprises Financières	1 333	1 330	3	3	0	3	(1)	(1)	(0)	(2)	0	(2)		354	0
Entreprises Non Financières	8 246	7 334	828	83	0	81	(16)	(8)	(8)	(21)	0	(21)		666	6
Ménages	1 031	948	83	4	0	4	(4)	(1)	(4)	(1)	0	(1)		364	2
Total	112 876	96 972	9 308	2 132	0	2 124	(402)	(92)	(310)	(872)	0	(871)		26 649	811

31/12/2024	Valeur comptable brute / Montant nominal						Dépréciations cumulées, ou variations négatives cumulées de la juste valeur imputable dues au risque de crédit et provisions						Sorties partiell es du bilan cumulé es	Sûretés et garanties financières reçues	
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciation cumulées et provisions			Expositions non performantes – Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				Sur les exposition s performan tes	Sur les exposition s non performan tes
		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3		Dont étape 1	Dont étape 2		Dont étape 2	Dont étape 3			
En millions d'euros															
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	11 905	11 871	34	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0		0	0
Prêts et avances	51 375	43 662	7 558	1 986	0	1 981	(360)	(82)	(279)	(812)	0	(812)		24 968	844
Banques centrales	31	31	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	2 600	2 600	0	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0		1	0
Établissements de crédit	6 410	6 241	22	5	0	5	(6)	(4)	(1)	(5)	0	(5)		0	0
Autres Entreprises Financières	2 330	2 286	44	7	0	7	(2)	(1)	(2)	(7)	0	(7)		44	0
Entreprises Non Financières	21 142	16 594	4 540	1 160	0	1 155	(287)	(61)	(226)	(521)	0	(520)		8 945	403
Dont PME	9 373	6 603	2 768	713	0	710	(185)	(28)	(156)	(272)	0	(271)		6 045	293
Ménages	18 863	15 911	2 952	813	0	813	(65)	(15)	(50)	(280)	0	(280)		15 979	441
Titres de créance	24 875	24 283	8	1	0	1	(2)	(2)	(0)	(1)	0	(1)		238	0
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	18 990	18 990	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Établissements de crédit	1 304	1 304	0	0	0	0	(0)	(0)	0	(0)	0	0		0	0
Autres Entreprises Financières	3 606	3 152	2	1	0	1	(1)	(1)	(0)	(1)	0	(1)		238	0
Entreprises Non Financières	975	837	6	0	0	0	(1)	(1)	(0)	0	0	0		0	0
Expositions Hors Bilan	14 253	9 754	1 127	84	0	82	(24)	(13)	(11)	(22)	0	(22)		962	31
Banques centrales	5	5	0	0	0	0	(0)	(0)	0	0	0	0		0	0
Administrations publiques	1 913	274	0	0	0	0	(0)	(0)	(0)	(0)	0	0		0	0
Établissements de crédit	2 054	566	15	0	0	0	(4)	(3)	(1)	(0)	0	(0)		0	0
Autres Entreprises Financières	1 285	1 280	5	9	0	9	(1)	(1)	(0)	(2)	0	(2)		57	0
Entreprises Non Financières	8 004	6 714	1 031	71	0	68	(15)	(7)	(7)	(20)	0	(20)		563	29
Ménages	992	916	76	5	0	5	(5)	(1)	(3)	0	0	0		342	2
Total	102 408	89 570	8 728	2 072	0	2 064	(387)	(97)	(290)	(835)	0	(835)		26 168	876

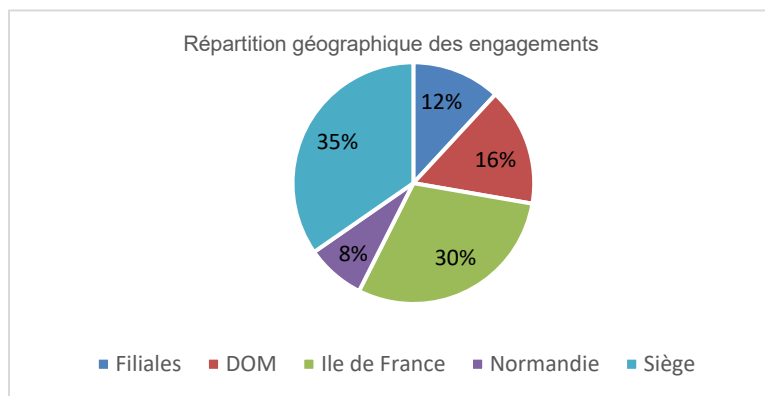
Risque de concentration

Répartition géographique des engagements au 30/06/2025



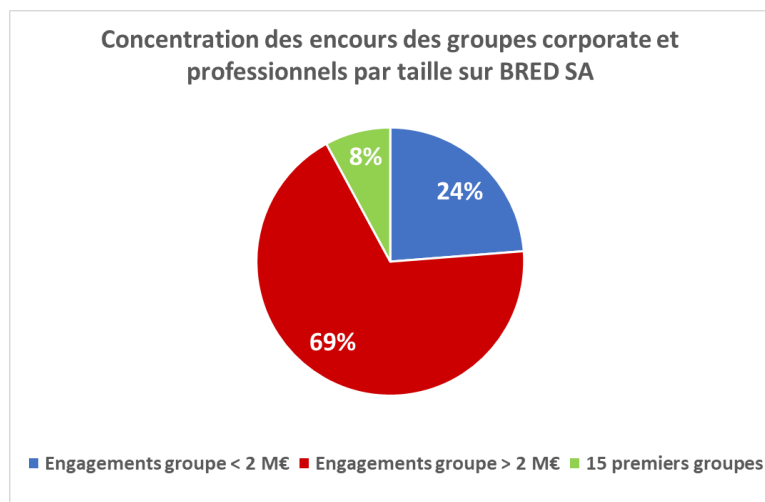
En matière de répartition géographique : Réseau Ile De France (31 %), Siège (34 %), Réseau DOM (16 %), Filiales (12 %), Réseau Normandie (8 %). (Hors Madagascar)

Répartition géographique des engagements au 31/12/2024

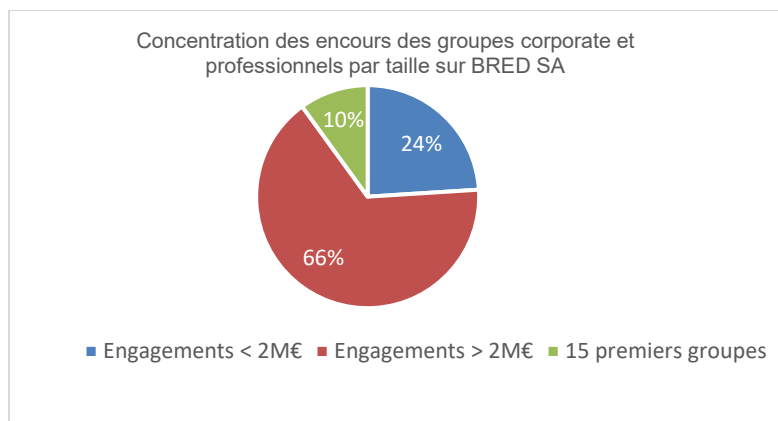


En matière de répartition géographique, les emplois sont restés globalement stables d'une année sur l'autre : Réseau Ile De France (30 %), Siège (35 %), Réseau DOM (16 %), Filiales (12 %), Réseau Normandie (8 %).

Concentration des encours des groupes corporate et professionnels par taille sur BRED SA au 30/06/2025



Concentration des encours des groupes corporate et professionnels par taille sur BRED SA au 31/12/2024



Risque géographique

EU CQ4 : Qualité des expositions non performante par situation géographique

En millions d'euros			30/06/2025						
			Valeur comptable / montant nominal brut				Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation				
				Dont en défaut					
010	Expositions au bilan	83 330	2 041	2 041	82 618	(1 227)		0	
020	France	53 371	1 772	1 772	52 853	(1 044)		0	
030	Etats-unis	15 025	2	2	15 008	(1)		0	
040	Royaume-uni	1 684	8	8	1 673	(9)		0	
050	Japon	1 589	-	-	1 589	(1)		0	
060	Luxembourg	1 411	-	-	1 350	(1)		0	
070	Autres pays	10 250	260	260	10 145	(171)		0	
080	Expositions hors bilan	17 127	91	91			(47)		
090	France	10 231	81	81			(40)		
100	Allemagne	2 033	-	-			(0)		
110	Royaume-uni	594	0	0			(0)		
120	Autriche	594	-	-			(0)		
130	Chine	521	-	-			(0)		
140	Autres pays	3 154	10	10			(6)		
150	Total	100 458	2 132	2 132	82 618	(1 227)	(47)	0	

En millions d'euros			31/12/2024					
			Valeur comptable / montant nominal brut			Dépréciation cumulée	Provisions sur engagements hors bilan et garanties financières donnés	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont soumises à dépréciation			
				Dont en défaut				
010	Expositions au bilan	78 238	1 988	1 988	77 507	(1 175)		0
020	France	51 533	1 692	1 692	51 133	(977)		0
030	États-Unis	13 397	2	2	13 377	(1)		0
040	Japon	1 561	-	-	1 561	(1)		0
050	Luxembourg	1 340	1	1	1 272	(0)		0
060	Royaume Uni	1 091	7	7	1 081	(9)		0
070	Autres pays	9 317	286	286	9 083	(187)		0
080	Expositions hors bilan	14 337	84	84			(47)	
090	France	8 901	84	84			(39)	
100	Belgique	1 584	-	-			(0)	
110	Danemark	569	-	-			(0)	
120	Chine	569	-	-			(0)	
130	Luxembourg	431	-	-			(0)	
140	Autres pays	2 282	0	0			(7)	
150	Total	92 575	2 072	2 072	77 507	(1 175)	(47)	0

BPCE 15 : Couverture des encours douteux*En millions d'euros*

	30/06/2025	31/12/2024
Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit	56 996	54 330
Dont encours S1/S2	54 956	52 344
Dont encours S3	2 040	1 986
Taux encours douteux / encours bruts	3,6%	3,7%
Total dépréciations constituées S3	847	812
Dépréciations constituées / encours douteux	41,6%	40,9%

En millions d'euros

	31/12/2024	31/12/2023
Encours bruts de crédit clientèle et établissements de crédit	54 330	51 839
Dont encours S1/S2	52 344	50 004
Dont encours S3	1 986	1 835
Taux encours douteux / encours bruts	3,7%	3,5%
Total dépréciations constituées S3	812	769
Dépréciations constituées / encours douteux	40,9%	41,9%

Exposition au risque de crédit

EU CR4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation

en millions d'euros	30/06/2025					
	Expositions avant facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Expositions après facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Risques pondérés et densité	
	Bilan	Hors bilan	Bilan	Hors bilan	Risques pondérés	Densité des risques pondérés
Central governments or central banks	35 895	4	36 496	4	1 129	3%
Non-central government public sector entities	1 308	130	1 314	84	347	25%
Regional government or local authorities	786	20	791	20	122	15%
Public sector entities	522	110	523	64	225	38%
Multilateral development banks	235	0	239	0	27	11%
International organisations	54	0	54	0	0	0%
Institutions	6 262	144	12 733	117	667	5%
Covered bonds	76	0	76	0	8	10%
Corporates	5 392	2 321	4 590	1 140	5 305	93%
Of which: Specialised Lending	616	317	583	118	767	109%
Subordinated debt exposures and equity	1 390	0	1 390	0	3 476	250%
Subordinated debt exposures	0	0	0	0	0	0%
Equity	1 390	0	1 390	0	3 476	250%
Retail	905	40	886	37	692	75%
Secured by mortgages on immovable property and ADC exposures	3 414	341	3 258	115	1 839	55%
Secured by mortgages on residential immovable property - non IPRE	2 134	111	2 134	44	849	39%
Secured by mortgages on residential immovable property - IPRE	62	1	62	0	34	54%
Secured by mortgages on commercial immovable property - non IPRE	680	22	680	9	419	61%
Secured by mortgages on commercial immovable property - IPRE	0	0	0	0	0	0%
Acquisition, Development and Construction (ADC)	539	208	382	62	538	121%
Exposures in default	271	15	258	11	361	134%
Claims on institutions and corporates with a short-term credit assessment	0	0	0	0	0	0%
Collective investment undertakings	461	0	461	0	1 265	274%
Other items	2 124	0	2 124	0	810	38%
TOTAL	57 788	2 995	63 880	1 507	15 925	24%

En millions d'euros	31/12/2024					
	Expositions avant facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Expositions après facteur de conversion en équivalent-crédit et atténuation du risque de crédit		Risques pondérés et densité	
	Bilan	Hors bilan	Bilan	Hors bilan	Risques pondérés	Densité des risques pondérés
Administrations centrales ou banques centrales	31 919	5	32 608	5	1 180	4%
Administrations régionales ou locales	668	24	669	12	97	14%
Entités du secteur public	592	299	594	153	317	42%
Banques multilatérales de développement	225	2	225	2	19	8%
Organisations internationales	53	0	53	0	0	0%
Etablissements	5 775	176	12 418	138	412	3%
Obligations sécurisées	50	0	50	0	5	10%
Entreprises	6 018	2 100	5 208	1 033	5 901	95%
Clientèle de détail	951	38	936	36	729	75%
Expositions sur actions	0	0	0	0	0	
Investissements pris sous la forme de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif (OPC)	468	0	468	0	1 253	268%
Autres expositions	0	0	0	0	0	
Expositions sur les établissements et les entreprises faisant l'objet d'une évaluation du crédit à court terme	0	0	0	0	0	
Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	2 797	138	2 797	68	1 036	36%
Expositions présentant un risque élevé	100	0	80	0	120	150%
Expositions en défaut	218	19	208	14	305	137%
TOTAL	49 834	2 801	56 314	1 461	11 374	20%

EU CR7 – Approche NI – Effet sur les risques pondérés des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit

		30/06/2025	
		Pre-credit derivatives risk weighted exposure amount	Actual risk weighted exposure amount
		a	b
En millions d'euros			
1	Central governments and central banks - F-IRB	-	-
EU 1a	Regional governments and local authorities -F-IRB	-	-
EU 1b	Public sector entities - F-IRB	-	-
2	Central governments and central banks - A-IRB	-	-
EU 2a	Regional governments and local authorities A-IRB	-	-
EU 2b	Public sector entities A-IRB	-	-
3	Institutions – F-IRB	676	676
4	not applicable		
5	Corporates – F-IRB	5 228	5 228
EU 5a	Corporates - General	5 228	5 228
EU 5b	Corporates - Specialised lending	-	-
EU 5c	Corporates - Purchased receivables	-	-
6	Corporate – A-IRB	2 650	2 650
EU 6a	Corporates - General	2 650	2 650
EU 6b	Corporates - Specialised lending	-	-
EU 6c	Corporates - Purchased Receivables	-	-
7	not applicable		
8	not applicable		
EU 8a	Retail - A-IRB	3 474	3 474
9	Retail – Qualifying revolving (QRRE)	150	150
10	Retail – Secured by residential immovable property	2 029	2 029
EU10a	Retail – Purchased receivables	-	-
EU10b	Retail- Other retail exposures	1 295	1 295
11	not applicable		
12	not applicable		
13	not applicable		
14	not applicable		
15	not applicable		
16	not applicable		
17	Exposures under F-IRB	5 905	5 905
18	Exposures under A-IRB	6 124	6 124
19	Total Exposures	12 029	12 029

		31/12/2024	
		Montant d'exposition pondéré avant dérivés de crédit	Montant d'exposition pondéré réel
En millions d'euros			
1	Expositions faisant l'objet de l'approche NI simple	8 481	8 481
2	Administrations centrales et banques centrales	-	-
3	Établissements	624	624
4	Entreprises	7 857	7 857
4,1	dont Entreprises - PME	1 816	1 816
4,2	dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-
5	Expositions faisant l'objet de l'approche NI avancée	4 498	4 498

6	Administrations centrales et banques centrales	-	-
7	Établissements	-	-
8	Entreprises	1 076	1 076
8,1	dont Entreprises - PME	391	391
8,2	dont Entreprises - Financement spécialisé	-	-
9	Clientèle de détail	3 422	3 422
9,1	dont Clientèle de détail - PME - Garanties par une sûreté immobilière	1 131	1 131
9,2	dont Clientèle de détail - non-PME - Garanties par une sûreté immobilière	1 015	1 015
9,3	dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles	97	97
9,4	dont Clientèle de détail — PME — Autres	600	600
9,5	dont Clientèle de détail — non-PME — Autres	580	580
10	TOTAL (incluant expositions approches NI simple et avancée)	12 979	12 979

EU CR7-A – Approche NI – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit

	A-IRB	30/06/2025														
		Total exposures	Techniques d'atténuation du risque de crédit												Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
			Protection de crédit financée						Protection de crédit non financée						RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
1	Central governments and central banks	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		-	
2	Regional governments and local authorities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		-	
3	Public sector entities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		-	
5	Corporates	4 862	0,00%	43,87%	31,80%	7,29%	4,78%	1,23%	1,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		2 650	
5,1	Corporates – General	4 862	0,00%	43,87%	31,80%	7,29%	4,78%	1,23%	1,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		2 650	
5,2	Corporates – Specialised lending	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		-	
5,3	Corporates - Purchased Receivables	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		-	
6	Retail	16 673	1,15%	71,80%	67,34%	0,41%	4,05%	0,02%	0,02%	0,00%	0,00%	10,73%	0,00%		3 474	
6,1	Retail – Qualifying revolving	694	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		150	
6,2	Retail – secured by residential immovable property	11 061	0,00%	99,89%	99,89%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		2 029	
6,3	Retail - Purchased Receivables	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		-	
6,4	Retail - Other retail exposures	4 918	3,90%	18,76%	3,63%	1,39%	13,74%	0,06%	0,06%	0,00%	0,00%	36,38%	0,00%		1 295	
7	Total	21 535	0,89%	65,50%	59,32%	1,96%	4,22%	0,29%	0,29%	0,00%	0,00%	8,31%	0,00%		6 124	

F-IRB		30/06/2025													
		Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
			Protection de crédit financée						Protection de crédit non financée					RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
			Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)		
1	Central governments and central banks	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
2	Regional governments and local authorities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
3	Public sector entities	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	-
4	Institutions	2 038	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	676	
5	Corporates	10 520	0,00%	5,10%	3,38%	2,82%	0,30%	1,40%	1,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5 228	
5,1	Corporates – General	10 520	0,00%	5,10%	3,38%	1,41%	0,30%	1,40%	1,40%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5 228	
5,2	Corporates – Specialised lending	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	
5,3	Corporates - Purchased Receivables	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-	
6	Total	12 558	0,00%	4,27%	2,83%	1,18%	0,25%	1,17%	1,17%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5 905	

A-IRB	31/12/2024													Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit													
		Protection de crédit financée											Protection de crédit non financée		
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)	RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
Administrations centrales et banques centrales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-		
Établissements	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-		
Entreprises	2 276	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1 076		
Dont Entreprises - PME	847	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	391		
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-		
Dont Entreprises - Autres	1 429	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	685		
Clientèle de détail	17 033	0,00%	71,32%	65,66%	1,54%	4,12%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	10,06%	0,00%	3 422		
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers PME	3 319	0,00%	99,87%	99,87%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1 131		
Dont Clientèle de détail — Biens immobiliers non-PME	7 870	0,00%	99,98%	99,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1 015		
Dont Clientèle de détail — expositions renouvelables éligibles	685	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97		
Dont Clientèle de détail — autres PME	1 994	0,00%	14,36%	0,00%	4,48%	9,88%	0,09%	0,09%	0,00%	0,00%	30,39%	0,00%	600		
Dont Clientèle de détail — autres non-PME	3 164	0,00%	21,41%	0,00%	5,48%	15,93%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	35,03%	0,00%	580		
Total	19 308	0,00%	62,91%	57,92%	1,36%	3,63%	0,01%	0,01%	0,00%	0,00%	8,88%	0,00%	4 498		

F-IRB	31/12/2024													Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA	
	Total des expositions	Techniques d'atténuation du risque de crédit											RWEA sans effets de substitution (effets de réduction uniquement)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)	
		Protection de crédit financée								Protection de crédit non financée					
		Partie des expositions couverte par des sûretés financières (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés éligibles (%)	Partie des expositions couverte par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couverte par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couverte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (%)	Partie des expositions couverte par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couverte par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couverte par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couverte par des garanties (%)	Partie des expositions couverte par des dérivés de crédit (%)			
Administrations centrales et banques centrales	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-		
Établissements	1 625	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	624		
Entreprises	12 999	0,00%	13,15%	9,57%	2,73%	0,85%	0,00%	0,50%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7 857		
Dont Entreprises - PME	3 170	0,00%	39,63%	31,41%	5,58%	2,64%	0,00%	1,63%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	1 816		
Dont Entreprises - Financement spécialisé	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-		
Dont Entreprises - Autres	9 829	0,00%	4,61%	2,53%	1,82%	0,27%	0,00%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	6 041		
Total	14 625	0,00%	11,69%	8,51%	2,43%	0,75%	0,00%	0,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	8 481		

EU CR8 - Etats des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI

		30/06/2025	31/12/2024
		Montant d'exposition pondéré	Montant d'exposition pondéré
En millions d'euros			
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	12 979	14 292
2	Taille de l'actif (+/-)	278	302
3	Qualité de l'actif (+/-)	27	(513)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	(156)	(674)
5	Méthodologie et politiques (+/-)	(1 074)	(458)
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-	-
7	Variations des taux de change (+/-)	(17)	4
8	Autres (+/-)	(9)	25
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	12 029	12 979

		31/12/2024	31/12/2023
		Montant d'exposition pondéré	Montant d'exposition pondéré
En millions d'euros			
1	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration précédente	14 292	13 010
2	Taille de l'actif (+/-)	302	2 205
3	Qualité de l'actif (+/-)	(513)	(417)
4	Mises à jour des modèles (+/-)	(674)	95
5	Méthodologie et politiques (+/-)	(458)	-
6	Acquisitions et cessions (+/-)	-	-
7	Variations des taux de change (+/-)	4	(18)
8	Autres (+/-)	25	(583)
9	Montant d'exposition pondéré à la fin de la période de déclaration	12 979	14 292

EU CR10 - Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple

Catégories <i>En millions d'euros</i> <i>30/06/2025</i>	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	99	0	190%	99	189	1
Expositions sur actions cotées	-	0	290%	-	-	-
Autres expositions sur actions	-	0	370%	-	-	-
Total	99	-		99	189	1

Catégories <i>En millions d'euros</i> <i>31/12/2024</i>	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
Expositions sur capital-investissement	118	0	190%	118	223	1
Expositions sur actions cotées	6	0	290%	6	19	0
Autres expositions sur actions	1 361	0	370%	1 361	5 037	33
Total	1 485	-		1 485	5 279	34

Qualité des expositions

EU CQ5 – Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité

En millions d'euros		30/06/2025					
		Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
			Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation		
				Dont en défaut			
010	Agriculture, sylviculture et pêche	187	18	18	187	(9)	-
020	Industries extractives	40	24	24	40	(11)	-
030	Industrie manufacturière	1 286	114	114	1 286	(75)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	331	3	3	331	(2)	-
050	Production et distribution d'eau	59	3	3	59	(2)	-
060	Construction	790	100	100	790	(59)	-
070	Commerce	3 071	192	192	3 071	(128)	-
080	Transport et stockage	682	29	29	682	(24)	-
090	Hébergement et restauration	775	88	88	775	(52)	-
100	Information et communication	558	15	15	558	(8)	-
110	Activités immobilières	9 444	359	359	9 444	(291)	-
120	Activités financières et d'assurance	1 514	60	60	1 514	(35)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 681	80	80	1 681	(29)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	873	43	43	873	(27)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	202	0	0	202	(2)	-
160	Enseignement	46	7	7	46	(4)	-
170	Santé humaine et action sociale	258	4	4	258	(6)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	299	10	10	299	(5)	-
190	Autres services	611	57	57	611	(70)	-
200	Total	22 709	1 206	1 206	22 709	(839)	-

		31/12/2024					
		Valeur comptable brute			Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes	
			Dont non performantes				Dont prêts et avances soumis à dépréciation
				Dont en défaut			
En millions d'euros							
010	Agriculture, sylviculture et pêche	115	15	15	115	(8)	-
020	Industries extractives	44	25	25	44	(12)	-
030	Industrie manufacturière	1 259	124	124	1 259	(80)	-
040	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	326	4	4	326	(4)	-
050	Production et distribution d'eau	64	2	2	64	(1)	-
060	Construction	750	96	96	750	(54)	-
070	Commerce	3 118	193	193	3 118	(121)	-
080	Transport et stockage	689	32	32	689	(24)	-
090	Hébergement et restauration	746	97	97	746	(50)	-
100	Information et communication	499	19	19	499	(9)	-
110	Activités immobilières	9 166	289	289	9 166	(258)	-

120	Activités financières et d'assurance	1 577	50	50	1 577	(37)	-
130	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 628	90	90	1 628	(31)	-
140	Activités de services administratifs et de soutien	888	44	44	888	(27)	-
150	Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	187	0	0	187	(0)	-
160	Enseignement	51	7	7	51	(3)	-
170	Santé humaine et action sociale	249	5	5	249	(8)	-
180	Arts, spectacles et activités récréatives	310	9	9	310	(6)	-
190	Autres services	635	61	61	635	(75)	-
	Total	22 303	1 160	1 160	22 303	(807)	

Techniques de réduction du risque de crédit

EU CR3 : Techniques de réduction du risque de crédit

		30/06/2025						
		a		b	c		d	e
		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie					
				Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit		
En milliers d'euros								
1	Prêts et avances	43 356	25 800	16 410	9 390	-		
2	Titres de créance	27 230	268	-	268	0		
3	Total	70 586	26 068	16 410	9 658	-		
4	Dont expositions non performantes	390	802	443	359	-		
EU-5	Dont en défaut	391	802	0	0	0		

		31/12/2024				
		Valeur comptable non garantie	Valeur comptable garantie			
				Dont garantie par des sûretés	Dont garantie par des garanties financières	Dont garantie par des dérivés de crédit
En millions d'euros						
1	Prêts et avances	38 281	25 813	16 453	9 360	-
2	Titres de créance	24 635	238	-	238	
3	Total	62 916	26 051	16 453	9 598	-
4	Dont expositions non performantes	330	844	452	393	-
5	Dont en défaut	331	844			

EU CR1-A Echéance des expositions

		30/06/2025					
		a	b	c	d	e	f
		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
En millions d'euros							
1	Prêts et avances	2 228	20 037	14 114	18 314	1 139	55 833
2	Titres de créance	-	1 065	20 812	5 065	4 516	31 458
3	Total	2 228	21 102	34 927	23 379	5 655	87 291

		31/12/2024					
		Valeur exposée au risque nette					
		À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans	Aucune échéance déclarée	Total
En millions d'euros							
1	Prêts et avances	3 435	17 565	13 817	17 664	820	53 301
2	Titres de créance	-	2 468	18 535	3 284	3 612	27 900
3	Total	3 435	20 034	32 352	20 948	4 432	81 201

EU CQ7 : sûretés obtenues par prise de possession et exécution

		30/06/2025	
		a	b
		Sûretés obtenues par prise de possession	
En millions d'euros		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	0
020	Autre que PP&E	-	0
030	Biens immobiliers résidentiels	-	0
040	Biens immobiliers commerciaux	-	0
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
060	Actions et titres de créance	-	0
070	Autres sûretés	-	0
080	Total	-	0

		31/12/2024	
		Sûretés obtenues par prise de possession	
En millions d'euros		Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives cumulées
010	Immobilisations corporelles (PP&E)	-	0
020	Autre que PP&E	-	0
030	Biens immobiliers résidentiels	-	0
040	Biens immobiliers commerciaux	-	0
050	Biens meubles (automobiles, navires, etc.)	-	-
060	Actions et titres de créance	-	0
070	Autres sûretés	-	0
080	Total	-	0

5. RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE MARCHE

cf. [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) Section 5. Risques liés aux opérations de marché

6. RISQUES STRUCTURELS DE BILAN

cf. [Rapport sur les risques - pilier III 2024 - BRED](#) Section 6. Risques structurels de bilan

Informations quantitatives

BPCE 37 - Réserves de liquidité

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2025	30/06/2024
Liquidités placées auprès des banques centrales	11 642	6 164
Titres LCR	13 415	11 988
Actifs éligibles banques centrales		
TOTAL	25 057	18 152

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Liquidités placées auprès des banques centrales	9 296	14 271
Titres LCR	10 387	10 397
Actifs éligibles banques centrales		
TOTAL	19 682	24 668

BPCE38 - Impasse de liquidité

<i>En millions d'euros</i>	30/06/2025 au 30/06/2024	30/06/2024 au 30/06/2023	30/06/2023 au 30/06/2022
Liquidités placées auprès des banques centrales	6 929	4 332	3 242

<i>En millions d'euros</i>	01/01/2023 au 31/12/2024	01/01/2022 au 31/12/2023	01/01/2021 au 31/12/2022
Liquidités placées auprès des banques centrales	1 607	6 067	5 987

EU LIQ1 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)

		a	b	c	d	e	f	g	h
		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale pondérée (moyenne)			
en millions d'euros									
EU 1a	Trimestre se terminant le (JJ Mois AAA)	30 09 2024	31 12 2024	31 03 2025	30 06 2025	30 09 2024	31 12 2024	31 03 2025	30 06 2025
EU 1b	Nombre de points utilisés pour le calcul de moyennes	12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
1	Total Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					21 440	21 426	22 645	23 743
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et petites entreprises, dont	19 590	19 692	19 740	19 783	1 129	1 132	1 143	1 155
3	Dépôts stables	13 835	13 907	11 120	11 162	554	554	556	558
4	Dépôts moins stables	5 755	5 785	5 868	5 967	576	579	587	597
5	Dépôts non sécurisés des entreprises et institutions financières, dont	42 086	44 044	48 968	49 911	23 112	24 514	28 552	29 161
6	Dépôts opérationnels	4 788	4 540	4 263	4 154	1 159	1 096	1 025	996
7	Dépôts non opérationnels	37 298	39 504	42 248	43 635	21 953	23 418	25 070	26 042
8	Dettes émises non sécurisées	4 574	4 465	2 458	2 122	4 574	4 465	2 458	2 122
9	Dépôts sécurisés des entreprises et institutions financières							694	502
10	Sorties additionnelles, dont :	3 428	3 812	2 086	2 061	753	783	1 069	1 105
11	Sorties relatives aux dérivés et transactions collatéralisées	2 178	2 635	987	1 035	653	690	987	1 035
12	Sorties relatives aux produits de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de liquidité	1 250	1 177	1 099	1 027	100	94	82	71
14	Autres sorties contractuelles de trésorerie	2 203	2 177	2 984	2 729	2 203	2 177	2 984	2 729
15	Autres sorties contingentes de trésorerie	4 957	6 020	6 924	8 102	1 063	1 085	1 054	1 073
16	Total sorties de trésorerie					32 834	34 156	35 496	35 724
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Transactions collatéralisées par des titres (i.e. reverse repos)	4 229	4 456	9 356	9 442	3 767	4 064	7 984	7 928
18	Entrées de trésorerie des prêts	4 486	4 430	3 001	3 142	1 976	1 936	1 944	2 010
19	Autres entrées de trésorerie	10 607	11 639	9 641	9 345	10 607	11 639	8 165	7 908
EU-19a	(Différence entre les entrées totales pondérées et les sorties totales pondérées de trésorerie résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers soumis à des restrictions de transfert ou libellés en monnaies non convertibles)							0	0
EU-19b	(Entrées excédentaires d'un établissement de crédit spécialisé lié)							0	0
20	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	19 398	20 555	21 998	21 929	16 425	17 670	18 092	17 846
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptes de plafond	76	30	31	27	76	30	31	27
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond à 90 %	0	0	0	0	0	0	0	0

EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond à 75 %	19 322	20 525	16 982	16 444	16 349	17 640	18 061	17 820
VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
21	TOTAL HQLA					21 440	21 426	22 645	23 743
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE					16 409	16 486	17 404	17 878
23	RATIO DE LIQUIDITE A COURT TERME (en %)					131%	130%	130%	133%

En millions d'euros		Valeur totale non pondérée (moyenne)				Valeur totale non pondérée (moyenne)			
Trimestre se terminant le (JJ Mois AAA)		31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024	31/03/2024	30/06/2024	30/09/2024	31/12/2024
Nombre de points utilisés pour le calcul de moyennes		12	12	12	12	12	12	12	12
ACTIFS LIQUIDES DE QUALITÉ ÉLEVÉE (HQLA)									
	Total Actifs liquides de haute qualité (HQLA)					21 392	21 388	21 440	21 426
SORTIES DE TRÉSORERIE									
	Dépôts de détail et petites entreprises, dont	19 173	19 392	19 590	19 692	1 146	1 133	1 129	1 132
	Dépôts stables	13 327	13 623	13 835	13 907	562	557	554	554
	Dépôts moins stables	5 846	5 769	5 755	5 785	585	577	576	579
	Dépôts non sécurisés des entreprises et institutions financières, dont	38 668	40 739	42 086	44 044	21 621	22 391	23 112	24 514
	Dépôts opérationnels	4 579	4 830	4 788	4 540	1 106	1 169	1 159	1 096
	Dépôts non opérationnels	34 089	35 909	37 298	39 504	20 515	21 221	21 953	23 418
	Dettes émises non sécurisées	4 538	4 798	4 574	4 465	4 537	4 797	4 574	4 465
	Dépôts sécurisés des entreprises et institutions financières								
	Sorties additionnelles, dont :	2467	2860	3428	3 812	404	629	753	783
	Sorties relatives aux dérivés et transactions collatéralisées (tombees repo < 30 jours)	1220	1589	2178	2 635	307	527	653	690
	Sorties relatives aux produits de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
	Facilités de crédit et de liquidité	1246	1272	1250	1 177	97	102	100	94
	Autres sorties contractuelles de trésorerie	1954	2131	2203	2 177	1937	2114	2203	2 177
	Autres sorties contingentes de trésorerie	4077	4205	4957	6 020	975	1021	1063	1 085
	Total sorties de trésorerie					30 621	32 085	32 834	34 156
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
	Transactions collatéralisées par des titres (i.e. reverse repos)	2 710	3 507	4 229	4 456	2 295	3 100	3 767	4 064
	Entrées de trésorerie des prêts	4 260	4 445	4 486	4 430	1 814	1 919	1 976	1 936
	Autres entrées de trésorerie	8 732	9 603	10 607	11 639	8 725	9 603	10 607	11 639
	(Différence entre les entrées totales pondérées et les sorties totales pondérées de trésorerie résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers soumis à des restrictions de transfert ou								

	libellés en monnaies non convertibles)								
	(Entrées excédentaires d'un établissement de crédit spécialisé lié)								
	TOTAL ENTRÉES DE TRÉSORERIE	15 791	17 636	19 398	20 555	12 923	14 702	16 425	17 670
	Entrées de trésorerie entièrement exemptes de plafond	89	81	76	30	89	81	76	30
	Entrées de trésorerie soumises au plafond à 90 %	0	0	0	0	0	0	0	0
	Entrées de trésorerie soumises au plafond à 75 %	15 702	17 555	19 322	20 525	12 834	14 622	16 349	17 640
VALEUR AJUSTÉE TOTALE									
	TOTAL HQLA					21 392	21 388	21 440	21 426
	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE					17 698	17 382	16 409	16 486
	RATIO DE LIQUIDITE A COURT TERME (en %)					121%	123%	131%	130%

EU LIQ2 : Net Stable Funding Ratio (NSFR)

en millions d'euros		30/06/2025				
		a	b	c	d	e
		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1an	≥ 1an	
Éléments du financement stable disponible						
1	Éléments et instruments de fonds propres	6 756	0	0	0	6 756
2	Fonds propres	6 756	0	0	0	6 756
3	Autres instruments de fonds propres		0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail		19 666	17	196	18 519
5	Dépôts stables		12 154	8	126	11 680
6	Dépôts moins stables		7 513	9	70	6 839
7	Financement de gros:		66 146	2 077	7 677	25 287
8	Dépôts opérationnels		4 469	0	0	291
9	Autres financements de gros		61 677	2 077	7 677	24 996
10	Engagements interdépendants		119	0	2 240	0
11	Autres engagements:	1 338	1 543	41	860	880
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	1 338				
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus.		1 543	41	860	880
14	Financement stable disponible total					51 442
Éléments du financement stable requis						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)					4 143

EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture		0	0	0	0
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles		0	0	0	0
17	Prêts et titres performants:		12 799	3 576	48 824	36 594
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %.		497	293	319	469
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers		8 238	984	3 305	4 489
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public, dont:		2 326	1 670	32 357	27 212
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		1 024	868	18 225	14 148
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont:		502	427	8 484	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit		502	427	8 484	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan		1 237	203	4 358	4 424
25	Actifs interdépendants		119	0	2 240	0
26	Autres actifs:		1 683	1	7 185	7 271
27	Matières premières échangées physiquement				0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP		0	0	0	0
29	Actifs dérivés affectant le NSFR		1 680			84
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie		0			
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus		3	1	7 185	7 187
32	Éléments de hors bilan		4 239	0	5 718	445
33	Financement stable requis total					48 453
34	Ratio de financement stable net (%)					106,17%

		31/12/2024				
		Unweighted value by residual maturity				Weighted value
		No maturity	< 6 months	6 months to < 1yr	≥ 1yr	
Available stable funding (ASF) Items						
	Capital items and instruments	6 528 428 096,31	0,00	0,00	0,00	6 528 428 096,31
	Own funds	6 528 428 096,31	0,00	0,00	0,00	6 528 428 096,31
	Other capital instruments		0,00	0,00	0,00	0,00
	Retail deposits		20 171 794 374,28	17 260 603,55	31 568 831,63	18 817 861 192,76
	Stable deposits		12 312 898 233,59	9 959 388,11	17 560 118,74	11 724 274 859,36
	Less stable deposits		7 858 896 140,69	7 301 215,44	14 008 712,89	7 093 586 333,41
	Wholesale funding:		61 089 412 050,43	1 592 046 510,24	7 633 960 758,46	22 505 214 895,08
	Operational deposits		6 484 339 753,44	0,00	0,00	427 796 716,96
	Other wholesale funding		54 605 072 296,99	1 592 046 510,24	7 633 960 758,46	22 077 418 178,12
	Interdependent liabilities		112 565 166,67	0,00	2 114 856 412,79	0,00
	Other liabilities:		1 967 464 492,81	8 466 115,13	16 800 262,71	21 033 320,28
	NSFR derivative liabilities					
	All other liabilities and capital instruments not included in the above categories	1 967 464 492,81	8 466 115,13	16 800 262,71	21 033 320,28	
	Total available stable funding (ASF)					47 872 537 504,42
Required stable funding (RSF) Items						
	Total high-quality liquid assets (HQLA)					4 630 172 661,57
	Assets encumbered for a residual maturity of one year or more in a cover pool		0,00	0,00	0,00	0,00
	Deposits held at other financial institutions for operational purposes		0,00	0,00	0,00	0,00
	Performing loans and securities:		12 336 537 315,12	2 705 648 833,89	36 883 337 344,88	32 966 614 716,89
	Performing securities financing transactions with financial customers collateralised by Level 1 HQLA subject to 0% haircut		162 286 097,13	245 659 685,57	26 711 787,11	150 992 921,75
	Performing securities financing transactions with financial customer collateralised by other assets and loans and advances to financial institutions		8 590 053 700,61	682 331 337,48	1 962 723 157,76	3 023 832 019,01
	Performing loans to non- financial corporate clients, loans to retail and small business customers, and loans to sovereigns, and PSEs, of which:		2 558 013 818,90	1 273 572 424,41	23 087 125 625,46	26 307 606 880,81
	With a risk weight of less than or equal to 35% under the Basel II Standardised Approach for credit risk		532 134 109,05	391 432 102,83	10 162 823 165,97	13 867 939 774,52
	Performing residential mortgages, of which:		518 146 384,41	414 762 080,28	8 059 126 674,29	0,00

	With a risk weight of less than or equal to 35% under the Basel II Standardised Approach for credit risk	518 146 384,41	414 762 080,28	8 059 126 674,29	0,00
	Other loans and securities that are not in default and do not qualify as HQLA, including exchange-traded equities and trade finance on-balance sheet products	508 037 314,07	89 323 306,15	3 747 650 100,26	3 484 182 895,33
	Interdependent assets	112 565 166,67	0,00	2 114 856 412,79	0,00
	Other assets:	1 660 322 798,05	1 362 832,41	6 951 561 524,64	6 998 095 972,02
	Physical traded commodities			0,00	0,00
	Assets posted as initial margin for derivative contracts and contributions to default funds of CCPs	0,00	0,00	0,00	0,00
	NSFR derivative assets	0,00			0,00
	NSFR derivative liabilities before deduction of variation margin posted	914 466 643,00			45 723 332,15
	All other assets not included in the above categories	745 856 155,05	1 362 832,41	6 951 561 524,64	6 952 372 639,87
	Off-balance sheet items	4 178 611 464,09	0,00	5 324 350 150,96	411 487 978,07
	Total RSF				45 006 371 328,56
	Net Stable Funding Ratio (%)				106,37%

7. RISQUES OPERATIONNELS

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 7. RISQUES OPERATIONNELS

8. RISQUES DE NON-CONFORMITE

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 8. RISQUES DE NON-CONFORMITE

9. PROTECTION DES DONNEES

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 9. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

10. RISQUES DE SECURITE ET RESILIENCE OPERATIONNELLE

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 10. RISQUES DE SECURITE ET RESILIENCE OPERATIONNELLE

11. RISQUES EMERGENTS

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 11 : RISQUES EMERGENTS

12. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 12 : RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

13. RISQUES DE MODELES

CF. [RAPPORT SUR LES RISQUES - PILIER III 2024 - BRED](#) SECTION 13 : RISQUES DE MODELES

INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT PILIER III

Référence	Titre	Fréquence de publication
EU CC2	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	Semestrielle
BPCE01	Fonds propres prudentiels phasés	Semestrielle
BPCE02	Variation des fonds propres CET1	Semestrielle
BPCE03	Détail des participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)	Semestrielle
BPCE04	Variation des fonds propres AT1	Semestrielle
BPCE05	Variation des fonds propres Tier 2	Semestrielle
BPCE06	Risques pondérés par type de risques et de métiers	Semestrielle
EU CCA	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres Instruments de dettes reconnus en Fonds Propres additionnels de catégorie 1 ou instruments de dettes reconnus en Fonds Propres de catégorie 2	Annuelle
EU OV1	Vue d'ensemble des risques pondérés	Semestrielle
EU INS1	Participations dans les entreprises d'assurance non déduites des fonds propres	Annuelle
BPCE07	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité Bâle III phasé	Semestrielle
EU LR1 - LRSum	Passage du bilan comptable à l'exposition de levier	Semestrielle
EU CC1	Composition des fonds propres règlementaires	Semestrielle
BPCE08	Fonds propres additionnels de catégorie 1	Semestrielle
BPCE09	Émissions de titres supersubordonnés	Semestrielle
BPCE10	Fonds propres de catégorie 2	Semestrielle
BPCE11	Émissions de titres subordonnés	Semestrielle
EU CCyB1	Répartition géographique des expositions de crédit utilisées dans le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	Semestrielle
EU CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique	Semestrielle
EU LR2 - LRCom	Ratio de levier	Semestrielle
EU LR3 - LRSpI	Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)	Semestrielle
EU INS2	Conglomérats financiers - informations sur les Fonds Propres et le ratio d'adéquation des Fonds Propres	Annuelle
BPCE37	Réserves de liquidité	Semestrielle
BPCE38	Impasses de liquidité	Semestrielle
BPCE39	Échéancier des emplois et ressources (DRAC)	Annuelle
EU LIQ1	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	Semestrielle
EU LIQ2	Ratio de financement stable net (NSFR)	Semestrielle
Tableau	Rappel des exigences au titre du pilier 1	Semestrielle

EU CC2	Passage du bilan comptable au bilan prudentiel	Semestrielle
EU OV1 Graphique	Risques pondérés hors franchise ratio solvabilité Bâle 3	Semestrielle
EU LI3	Résumé des différences entre les périmètres de consolidation statutaire et prudentiel	Semestrielle
EU CC1	Composition des fonds propres réglementaires	Semestrielle
EU CCYB1	Répartition géographique des expositions de crédit utilisées dans le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	Semestrielle
CCyB2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	Semestrielle
EU PV1	Corrections de valeurs à des fins d'évaluation prudente (PVA)	Semestrielle
EU CQ4	Qualité des expositions non performantes par situation géographique	Semestrielle
EU-REM1	Rémunérations octroyées pour l'exercice financier	Annuelle
EU-REM2	Versements spéciaux aux membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)	Annuelle
EU-REM3	Rémunérations différées	Annuelle
EU-REM4	Rémunérations de 1 million d'EUR ou plus par exercice	Annuelle
EU-REM5	Informations sur les rémunérations des membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement (personnel identifié)	Annuelle
BPCE15	Couverture des encours douteux	Semestrielle
Tableau	Top 20 des premiers engagements	Annuelle
Tableau	Risques de crédit – Expositions et RWA	Semestrielle
Tableau	Répartition des expositions brutes par catégories (risques de crédit dont risques de contrepartie)	Semestrielle
EU CQ1	Qualité de crédit des expositions renégociées	Semestrielle
EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	Semestrielle
EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours en souffrance	Annuelle
Graphique	Concentration des encours des groupes corporate et professionnels par taille	Semestrielle
Graphique	Répartition géographique des engagements	Semestrielle
EU CR1-A	Échéance des expositions	Semestrielle
EU CQ4	Qualité des expositions par zone géographique	Semestrielle
EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	Semestrielle
EU CQ7	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution	Semestrielle
EU CR3	Techniques de réduction du risque de crédit	Semestrielle
EU CR4	Approche standard - Exposition au risque de crédit et	Semestrielle

	effets de l'atténuation	
EU CR7	Approche NI - Effet sur les risques pondérés des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	Semestrielle
EU CR7-A	Approche NI - Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit	Semestrielle
EU CR8	États des flux des risques pondérés relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	Semestrielle
EU CR10	Expositions de financements spécialisés et sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	Semestrielle
Graphique	Répartition des risques pondérés	Annuelle
Tableau	Actifs pondérés par le risque au titre du risque de marché	Annuelle
Tableau	Actifs pondérés par le risque au titre du risque de crédit sur les activités de marché	Annuelle
Graphique	Historique de la VaR salle des marchés - Périmètre Trading, en M€	Annuelle
Tableau	Risques de signature activités de marché	Annuelle
Graphique	Souverains par notation	Annuelle



18 quai de la Rapée, 75012 Paris
Tél. : 01 48 98 60 00
www.bred.fr

Document réalisé par la direction de la communication

Couverture : Agence Terre de Sienne
Crédit photos : Martin Colombet, Bruno Levy, iStock



BRED Banque Populaire - Société anonyme coopérative de banque populaire régie par les articles L 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires et aux établissements de crédit, au capital de 1 962 341 211,60 euros. Siège social : 18, quai de la Rapée 75604 PARIS Cedex 12 - 552091795 RCS Paris - Ident.TVA FR 09 552 091 795. Intermédiaire en assurances immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 003 608. Identifiant unique REP Emballages ménagers et papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE. SIRET 493 455 042).

